



N°16 - mars 2011

La prise en compte des temps dans l'aménagement du territoire

à l'échelle régionale en
Nord-Pas de Calais

Etude pour le Conseil Régional
Nord-Pas de Calais
(Direction du développement Durable
de la Prospective et de l'Evaluation - D2DPE)
ATEMIS, Analyse du Travail Et des Mutations
de l'Industrie et des Services,
Jean-Yves Boulin et Christian du Tertre



Ce rapport répond à la demande du Conseil Régional Nord-Pas de Calais (Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation) émise en octobre 2007 et s'inscrivant dans la dynamique du SRADT permanent (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire). Cette demande portait sur une étude prospective sur la prise en compte des temps dans l'aménagement du territoire à l'échelle régionale en Nord-Pas de Calais.

Le présent document résulte d'un séminaire de prospective qui s'est déroulé en 2008-2009, dont les participants étaient issus des différentes collectivités de la région (Région, Départements, Communautés Urbaines, Agglomérations, d'outils au service de ces dernières (agences d'urbanisme), des services de l'Etat, du monde socio-économique (voir composition en annexe 1. Il est donc le fruit d'une réflexion et d'une progression collectives. Que toutes ces personnes soient ici chaleureusement remerciées pour leur participation à cette production de connaissance partagée. On en trouvera le déroulement en annexe 2.

Ce séminaire était animé par Jean-Yves Boulin, sociologue, ATEMIS, CNRS-IRISSO/ Université Paris-Dauphine et Christian du Tertre, économiste, ATEMIS, LADYSS, Université Paris-Diderot, qui ont assuré la rédaction du rapport remis au Conseil Régional en 2010.

ATEMIS

Laboratoire d'Intervention et de Recherche ATEMIS
Analyse du Travail Et des Mutations de l'Industrie et des Services

Jy.boulin@atemis-lir.com et c.dutertre@atemis-lir.com

Sommaire

INTRODUCTION

I. ENJEUX TEMPORELS ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- 1. LES POLITIQUES TEMPORELLES ARTICULENT TROIS DIMENSIONS INDISPENSABLES À LEUR INSCRIPTION DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 10
 - La dimension sociale..... 10
 - La dimension économique..... 11
 - La dimension environnementale..... 12
- 2. LES POLITIQUES TEMPORELLES INDUISENT UNE NOUVELLE FORME DE GOUVERNANCE..... 13
 - Articuler les différentes entités et échelles territoriales entre elles 13
 - Articuler entre elles les différentes problématiques temporelles via des collaborations plus denses entre les différents services de la collectivité 15
 - Impliquer une large palette d'acteurs depuis l'établissement du diagnostic jusqu'à l'évaluation des politiques temporelles 16

II. POURQUOI L'INTERVENTION DU CONSEIL RÉGIONAL EST-ELLE NÉCESSAIRE ? A QUELLES CONDITIONS ET SELON QUELLES MODALITÉS ? LES ENSEIGNEMENTS D'AUTRES PAYS EUROPÉENS

- 1. LES APPORTS DES EXPÉRIENCES EUROPÉENNES AU REGARD DE LA PERTINENCE DE L'ÉCHELON RÉGIONAL 20
 - L'Italie : le rôle déterminant des régions dans l'évolution des politiques temporelles 21
 - Les années quatre-vingt-dix : l'expérimentation..... 21
 - Les années 2000 : l'institutionnalisation et la consolidation 23
 - Les effets de la loi Turco : stimulation, émulation, coordination des actions à l'échelon régional 23
 - Les Pays-Bas : un processus de territorialisation des politiques temporelles 27
 - Vers une municipalisation/régionalisation des actions 27
- 2. EN QUOI, ET À QUELLES CONDITIONS, LA RÉGION PEUT-ELLE ÊTRE UNE ÉCHELLE PERTINENTE AU REGARD DES POLITIQUES TEMPORELLES ?..... 28
- 3. QUELS TYPES D'ENJEUX ET D'OBJECTIFS PEUVENT MOTIVER L'INTERVENTION D'UN CONSEIL RÉGIONAL ?..... 30

III. LES DOMAINES D'ACTIONS POSSIBLES DISCUTÉS AU SEIN DU SÉMINAIRE

- 1. LA DIMENSION TEMPORELLE DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES 34
- 2. TRANSPORT ET MOBILITÉ..... 36
- 3. SOINS ET SANTÉ..... 38
- 4. EDUCATION ET CULTURE..... 40

IV. COMMENT APPROFONDIR LA RÉFLEXION ET ENGAGER LA PHASE D'ACTION ?

- 1. INSTITUER UN GROUPE DE RÉFÉRENCE « TERRITOIRE-TEMPS-SERVICES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE » :..... 46
 - Sensibiliser les différents acteurs institutionnels et socio-économiques de la région..... 47
 - Créer une fonction de veille informationnelle et d'animation de débats..... 47
 - Constituer une « instance ressources » permettant d'accompagner des projets..... 48
 - Un dispositif d'évaluation 49

- 2. IDENTIFIER DES ENJEUX « CLÉS » ET LEURS CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE ; IDENTIFIER LE PÉRIMÈTRE D'ACTEURS CONCERNÉS 49
 - Accompagner certains projets pour les enrichir de la démarche issue du séminaire, en transférant les connaissances pertinentes 50
 - Les trois postures possibles de l'action du Conseil Régional..... 51

CONCLUSION

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXES

- ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS 62
- ANNEXE 2 : THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DES HUIT SÉANCES DU SÉMINAIRE 63
- ANNEXE 3 : ORIGINE ET DIFFUSION DES POLITIQUES TEMPORELLES LOCALES EN FRANCE ET EN EUROPE (EXTRAIT DU SÉMINAIRE DU 4 JUILLET 2008) 64
- ANNEXE 4 : LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DES POLITIQUES TEMPORELLES..... 70

Intro

Les contraintes temporelles apparaissent de plus en plus prégnantes dans les activités de travail comme dans les activités liées à la vie familiale ou à la vie sociale. L'accès aux services demande de se déplacer, de synchroniser son temps avec les horaires d'ouverture des établissements qui en assurent la fourniture. La vie urbaine ou suburbaine provoque une distance de plus en plus importante entre le lieu de travail et le lieu d'habitation. Le travail lui-même se décompose souvent selon des phases organisées sur plusieurs sites exigeant une multiplication des déplacements... Bref, les enjeux temporels, ceux qui relèvent de l'accessibilité et de la mobilité, sont au cœur du développement économique, social, écologique de nos sociétés postindustrielles.

La question de leur régulation est posée sur un plan institutionnel ; et ce d'autant plus qu'en Europe et en France, un certain nombre de collectivités territoriales¹ se sont engagées dans des expériences relevant de cette ambition (Boulin, 2008). Elles se dotent parfois de « bureaux des temps », elles cherchent à articuler le temps de travail aux autres temps sociaux, à tenir compte des contraintes temporelles spécifiques qui reposent sur certaines catégories de la population singulièrement les femmes, les enfants, les jeunes et les seniors, mais aussi les exclus de l'emploi et de la vie sociale ...En d'autres termes les rythmes temporels du territoire ne peuvent plus être indexés uniquement sur les horaires de travail mais doivent également tenir compte de la vie hors-travail.

Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais qui avait pris l'initiative, il y a quelques années, dans le cadre des Assises Régionales pour l'Emploi, d'une étude sur ces enjeux (Boulin, 1997), les traite actuellement de façon ponctuelle et marginale. Il s'agit pour lui, de franchir une nouvelle étape en engageant des politiques temporelles dans le mesure où la qualité du développement du territoire ne peut être détachée des objectifs de qualité de vie des citoyens et de soutenabilité pour les générations futures. La question se pose, alors, de savoir comment une telle institution, le Conseil Régional, se met en situation de prendre en charge ces enjeux de manière explicite et systémique ; de les identifier et de les faire vivre à travers des politiques dont elle aurait l'initiative ou qu'elle pourrait soutenir, stimuler et coordonner.

1 : En France, il s'agit essentiellement de communes ou d'intercommunalités, plus rarement, de conseils généraux. En dehors de la Région Nord-Pas de Calais, aucun conseil régional ne s'est encore engagé dans ce type de démarche

La démarche adoptée, lors du lancement du séminaire de prospective, a consisté à traiter quatre séries de questions articulées les unes avec les autres, mais se présentant dans un ordre qui permet d'appréhender la possible implication du Conseil Régional :

- 1. Quels sont les liens entre les enjeux temporels et le développement régional ou infrarégional?
- 2. Dans quelle mesure l'espace régional du Nord-Pas de Calais pose-t-il des enjeux temporels particuliers? Quelle serait la spécificité de l'intervention du Conseil Régional? À quelles conditions peut-il agir et avec quels acteurs? En quoi la prise en compte du temps par l'institution régionale apporte-t-elle une valeur ajoutée à l'aménagement du territoire ?
- 3. Quels sont les enjeux les plus significatifs qui apparaissent, notamment à travers le SRADT², consubstantiellement liés aux politiques régionales actuelles? Peut-on identifier la spécificité de la Région Nord-Pas de Calais au regard de ces enjeux?
- 4. Comment s'organiser pour passer de la phase de réflexion du séminaire à la phase d'action?

Ce rapport³ livre les principaux enseignements du séminaire de prospective qui s'est tenu de septembre 2008 à mai 2009 et formule des premières pistes d'actions.

2 : Dans le Nord-Pas de Calais, la mise en œuvre du SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) a contribué à la prise de conscience de l'importance des temporalités au regard de l'aménagement du territoire dans son fonctionnement humain et productif.

3 : Il existe également un note synthétique disponible auprès de la Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation (D2PE) ou sur le site d'ATEMIS (www.lir-atemis.com)



I. Enjeux temporels et développement régional

I. Enjeux temporels et développement régional

Les huit séances du séminaire, ainsi que les entretiens menés en amont avec des acteurs de la vie régionale, ont permis de dégager des enseignements de deux ordres distincts :

- des enseignements quant aux articulations des dimensions économique, sociale et environnementale fondés sur une évaluation partagée des raisons pour lesquelles le Conseil Régional est aujourd'hui amené à s'intéresser aux questions du temps : prendre en compte, dans ses projets d'aménagement spatial, les rythmes de vie des individus, ceux des activités productives, notamment des services, ceux liés à la mobilité sur le territoire ; tenir compte de l'articulation des différents systèmes d'horaires entre eux ;
- des enseignements relatifs aux manières de faire, aux conditions nécessaires à la mise en œuvre des politiques temporelles dont l'initiative émanerait en partie du Conseil Régional, en partie des autres collectivités locales. Ce type de démarches implique de nouvelles formes de gouvernance territoriale tant en termes de dispositifs institutionnels que d'outils, de méthodes et de processus.

1. LES POLITIQUES TEMPORELLES ARTICULENT TROIS DIMENSIONS INDISPENSABLES À LEUR INSCRIPTION DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intérêt de la région Nord-Pas de Calais à initier une stratégie de développement durable est une constante depuis plusieurs années et se retrouve, en substance, dans le SRADT tout comme dans les documents annuels relatifs au développement durable. Le Conseil Régional est à la recherche d'une approche du développement qui associe le social, l'économique et l'environnemental. Le temps se situe au croisement de ces trois dimensions. Les politiques temporelles sont, ainsi, amenées à les prendre en compte et à les articuler.

● La dimension sociale

La dimension sociale est perceptible à travers les nouveaux usages du temps qui résultent de mutations dans le champ productif (nouvelles organisations du

4 : Cf. en annexe 2, les thématiques abordées lors des huit séances

5 : Cela va dans le sens des objectifs du SRADT de tenir compte des « nouveaux rapports aux temps individuels et collectifs », cf, Objectif 2020, SRADT, p17.

travail, inscription croissante des femmes dans l'emploi salarié, réduction du temps de travail, croissance des contraintes de flexibilité), mais également des changements de mode de vie. En effet, d'autres facteurs que ceux liés au travail viennent modifier tant les comportements d'usages du temps que les valeurs et représentations qui lui sont attachées : mutations des structures familiales entraînant le développement des couples biactifs et des familles monoparentales ; augmentation du temps libre liée à la réduction du temps de travail et à l'allongement de l'espérance de vie ; élévation des niveaux de formation et accès aux technologies de l'information et de la communication ; individualisation des comportements, urbanisation généralisée, basculement de nos économies vers des économies de service et de l'immatériel (du Tertre, 2001). Les horaires standards de travail ne concernent plus que 37% de la population active (Bué, Coutrot, 2009) mais les rythmes de la cité, ceux des principaux services de la vie quotidienne, demeurent largement calés sur une temporalité industrielle, standardisée et relativement rigide. Les évolutions en ce domaine sont opérées souvent en l'absence de toute médiation et sans aucune concertation entre les différents porteurs d'intérêts, singulièrement en faisant abstraction de la position des habitants et usagers des territoires concernés. Toutes ces évolutions génèrent des tensions, des conflits de temps, sapent la cohésion sociale et créent de nouvelles inégalités. Tous les participants au séminaire ont identifié ces tensions, conflits, inégalités dans chacun de leur secteur d'activité, qu'il s'agisse de l'accès au système de soins, aux transports, à l'éducation et aux infrastructures culturelles et sportives, qu'il s'agisse de l'accueil et de la prise en charge de la petite enfance ou des personnes dépendantes, ou plus généralement de l'accès aux différents services qui conditionnent la qualité de la vie quotidienne. Certaines de ces évolutions sont plus marquées dans la Région Nord-Pas de Calais, qu'en France et en Europe, prises dans leur ensemble : faible niveau de formation initiale de la population, difficultés d'accès à l'emploi des jeunes, incidence de la précarité sur la cohésion sociale, importance des seniors en inactivité, sous équipement culturel de la région etc. Ces facteurs ont pesé dans la volonté de prendre en compte les questions temporelles lors de l'élaboration du SRADT.

● La dimension économique

La dimension économique des politiques temporelles est associée à la généralisation de l'économie de services. Celle-ci est dépendante de la synchronisation entre les temps des prestataires et ceux des bénéficiaires des services ainsi que des temps de transport pour accéder aux services. Cela concerne tant les ménages, que les entreprises, notamment au regard de leurs investissements immatériels (du Tertre, 2007).

Cette dépendance de l'offre et de la demande de services vis à vis de ces enjeux de synchronisation lie de façon intrinsèque les dimensions sociale et économique des politiques temporelles. Ainsi, les choix temporels opérés dans l'organisation des configurations productives de services ont des incidences majeures sur les rythmes de la vie quotidienne des hommes et des femmes et sur la cohésion sociale d'un territoire. Inversement, les disponibilités temporelles des personnes conditionnent le développement de l'offre de services. C'est pourquoi, d'ailleurs, les directions des ressources humaines sont directement interpellées par les dysfonctionnements des régulations temporelles que subissent leurs salariés et qui génèrent des retards, des absences, de la fatigue physique et mentale. Les enjeux d'articulation entre temps de travail et temps hors travail, ceux concernant l'accessibilité des services comme ceux liés aux déplacements domicile-travail ont des incidences économiques souvent considérables ; bien souvent ignorées ou mal traitées.

A contrario, un territoire prenant en charge les régulations temporelles, au sein duquel les circulations sont fluides, confortables, modulables en termes de moyens de transport, un territoire qui vise l'amélioration de la qualité de vie via une haute qualité et une grande diversité de services (l'accessibilité étant ici un des critères éminents de cette qualité) exercera une attractivité forte sur les acteurs économiques, à l'instar de celle que pouvait exercer la proximité des matières premières et des sources énergétiques des débuts de l'industrialisation jusqu'à l'orée du 21ème siècle.

● La dimension environnementale

Un territoire qui dans sa démarche d'aménagement n'a pas pris en compte les formes d'articulation entre espace et usage des temps va générer des comportements adverses à l'environnement : recours systématique et contraint à la voiture ; multiplication des déplacements du fait d'un mauvais agencement spatial des activités ; multiplication et allongement des temps d'attente ; usage abusif de l'énergie...

Par contre, la capacité d'associer plan d'urbanisme et enjeu temporel, ce que les italiens dénomment urbanisme temporel ou chrono urbanisme, permet d'initier des schémas d'aménagement à même de rendre compatibles la qualité urbaine et les enjeux environnementaux. Par exemple, des espaces polychrones, associant sur un même lieu des activités et des temporalités différentes favorisent, à travers la déspecialisation fonctionnelle des sites, une réduction des déplacements et des pertes de temps imposées aux ménages comme aux entreprises, ainsi qu'une réduction des nuisances environnementales. La dimension environnementale peut être, ainsi, appréhendée en étroite articulation avec les dimensions sociales et économiques :

l'existence d'horaires de travail décalés, le développement d'organisations de services asynchrones au regard des rythmes urbains et du territoire font obstacle au développement durable si des régulations temporelles ne sont pas assurées.

En définitive, quelles que soient l'entité et l'échelle territoriale envisagées, quelle que soit la nature du territoire, urbain ou rural, industriel ou de services, le développement durable, dans l'acception du rapport Brundtland (CMED, 1987), sera favorisé par la prise en charge de la régulation des temps sociaux agissant tant sur les dimensions sociales, écologiques et économiques du territoire.

2. LES POLITIQUES TEMPORELLES INDUISENT UNE NOUVELLE FORME DE GOUVERNANCE

L'approche par le temps – qu'il s'agisse des temps vécus/pratiqués ou des formes de régulation et d'organisation des différents temps sociaux - suppose une transversalité et une pluridisciplinarité qui remettent en cause les cloisonnements institutionnels encore aujourd'hui largement caractéristiques du fonctionnement des collectivités locales. Ce décloisonnement concerne également les relations entre collectivités locales tant dans leurs dimensions horizontale que verticale. De plus, dans la mesure où les politiques temporelles se donnent pour objectif une amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers du territoire, elles ne peuvent s'exonérer de méthodes et de processus visant à comprendre quelles sont les contraintes et les aspirations de ces populations. C'est à une nouvelle forme de gouvernance que les politiques temporelles invitent.

● Articuler les différentes entités et échelles territoriales entre elles

L'observation des initiatives prises dans les divers pays européens qui ont mis en pratique des politiques temporelles, amène à se poser une double question quant à la gouvernance territoriale :

- quelle est l'échelle pertinente pour impulser de telles politiques ? Y-a-t-il plusieurs échelles pertinentes pour une même catégorie de problèmes ?
- comment, au-delà de cette question d'échelle pertinente qui renvoie à la spécificité du problème posé et des objectifs poursuivis, assurer une articulation entre les collectivités territoriales de même niveau et entre échelles territoriales distinctes ?

Les réflexions menées dans le cadre du séminaire ont permis d'aborder les enjeux d'échelles territoriales en fonction de la nature des problèmes posés : les questions relatives à l'accessibilité des espaces et des services peuvent, dans le même mouvement, être spécifiques à des entités territoriales très localisées (commune, communauté de communes voire à un niveau infra, zone d'activité, quartier, place, rue par exemples) et renvoyer à un niveau supérieur dans un objectif de coordination et de cohésion territoriale (le pays, le bassin d'emploi voire la région). Il en va de même en ce qui concerne la distribution spatiale et l'organisation temporelle des services nécessaires à la vie quotidienne : ainsi, par exemple, pour des raisons démographiques et économiques évidentes, il peut être nécessaire de rationaliser la distribution des lits d'hôpital sur un territoire donné, mais il convient d'en assurer l'accessibilité pour tous les habitants du territoire, fussent-ils résidents d'une zone excentrée. Dans ces conditions, il convient de repenser l'accessibilité à l'aune du regroupement de services de santé très différents sous un même toit tout comme il peut être nécessaire d'imaginer que ce type de services aille au devant de l'utilisateur, via l'introduction de services ponctuellement itinérants ; il en est de même pour les services de proximité aux personnes et pour les démarches administratives à l'image de ce que font les « maisons de services publics ».

De façon similaire, un objectif défini à l'échelon de la région (par exemple, l'objectif que pas une partie du territoire régional soit à plus d'une heure de la métropole lilloise) ne pourra se concrétiser sans que lui soit associée une réflexion relative au temps (et aux modalités) de connexion des différentes parties du territoire entre elles. Les mobilités en étoile suggérées par l'attractivité de la métropole ne peuvent pas faire abstraction des mobilités en réseau reliant les différentes parties du territoire régional entre elles. En tout état de cause, l'ensemble de ces mobilités exigent d'être appréhendées à une échelle suffisamment large, la région en lien avec le territoire national et européen dans le cas spécifique qui nous intéresse ici.

Un autre enseignement du séminaire en matière de gouvernance territoriale réside dans la nécessité, dès lors que l'on se place à l'échelle de la Région, d'articuler entre elles les problématiques spécifiques aux espaces urbains, voire métropolitains, et celles concernant les espaces ruraux. Ces derniers sont également confrontés à des problématiques temporelles dont la spécificité est liée à la dispersion des acteurs et des services qui induisent des distances à parcourir plus importantes, à la moindre densité des transports publics (ce qui induit un recours dominant aux véhicules individuels), au désengagement des services publics, aux faibles densités de population, à des logiques d'enclavement... Plusieurs parties du territoire de la Région Nord-Pas de Calais se trouvent dans cette situation.

De nouvelles relations de collaboration entre entités et échelles territoriales (études de diagnostic et leur partage, recherche de solutions, mutualisation de moyens

etc.) sont donc apparues nécessaires, tant à la lumière des exemples présentés durant le séminaire, qu'à celle de problèmes spécifiques à la région Nord-Pas de Calais, qu'il s'agisse de l'exemple qui vient d'être donné en matière de déplacement ou de celui d'un Plan Santé ou encore de celui de la future implantation du Louvre-Lens. Dans tous ces cas de figure, le local est interpellé, les inégalités d'accès doivent être analysées, tandis que les échelons territoriaux supérieurs sont interrogés au regard des priorités qui leur apparaissent nécessaires (préoccupations environnementales, réduction des inégalités sur le territoire, distribution des emplois etc.).

● **Articuler entre elles les différentes problématiques temporelles via des collaborations plus denses entre les différents services de la collectivité**

La transversalité dans l'approche des questions temporelles à l'échelle d'un territoire s'est également imposée comme objectif incontournable à la réflexion. Le fait que plusieurs directions du Conseil Régional aient participé au séminaire a permis de mesurer la nécessité de procéder à des décloisonnements thématiques et fonctionnels des différents services. Les exemples des initiatives menées dans d'autres pays (Italie en particulier, cf. infra) mais également à d'autres échelles territoriales en France (Boulin, op.cité) ont permis de mettre en évidence cette forte dimension transversale des politiques temporelles. Le fait de devoir articuler entre elles les dimensions sociale (et culturelle devrait-on immédiatement ajouter), économique et environnementale plaide en ce sens, tout comme l'analyse que nous avons pu mener à propos d'initiatives prises dans le domaine de la petite enfance, de la mobilité, de l'accessibilité des services etc. Aucune Direction du Conseil Régional, y compris celles les plus directement concernées par les questions traitées (formation professionnelle, transport, santé, activité économique, environnement etc.), n'est détentrice à elle seule de l'ensemble des moyens et des compétences à mobiliser pour résoudre tel ou tel problème. En ce domaine également, c'est bien un problème de gouvernance, ici interne à la collectivité territoriale, qui est posé afin de parvenir aux décloisonnements nécessaires à la mise en œuvre d'un processus vertueux. Le séminaire a pu jouer un rôle dans la prise de conscience que les questions temporelles nécessitaient une telle maïeutique, impliquant les responsables des différentes directions de la Région, et partant une évolution des formes de gouvernance interne à l'institution. Une condition pour parvenir à ce décloisonnement, pour aboutir à faire partager l'idée que les questions temporelles ne se limitent pas à la conciliation vie professionnelle/vie personnelle ou à celle des transports mais qu'elles nécessitent de déplacer le regard de son propre champ de compétence et de décision vers celui

des autres services, réside dans le fait que l'ensemble des décideurs ait accédé à l'idée que le temps et son organisation, les pratiques auxquelles il donne lieu, sont une donnée essentielle, au même titre que l'espace, de l'aménagement urbain et/ou du territoire. Pour aboutir à cela, il serait nécessaire de démultiplier le même type de séminaire aux différentes échelles territoriales dans un objectif de sensibilisation partagée.

● Impliquer une large palette d'acteurs depuis l'établissement du diagnostic jusqu'à l'évaluation des politiques temporelles

Un autre aspect de la gouvernance caractéristique des politiques temporelles est que leur mise en œuvre repose sur l'animation d'un processus participatif large impliquant les habitants et usagers du territoire ainsi que l'ensemble des parties prenantes, au problème spécifique traité. Les politiques temporelles reposent sur des diagnostics qui nécessitent des études approfondies et mobilisent donc des experts, mais elles renvoient également aux pratiques des habitants et usagers temporaires du territoire. Premiers concernés par les contraintes liées à l'organisation sociale du temps, rien ne peut être décidé sans eux. Dès lors, les politiques temporelles obligent à un partenariat entre élus et techniciens des collectivités territoriales, entreprises, syndicats, associations et les citoyens eux-mêmes. Les exemples évoqués tout au long du séminaire, qu'ils soient venus de France, d'Italie, d'Allemagne ou des Pays-Bas, ont montré à l'envi la nécessité de remettre les citoyens au cœur du débat⁶. C'est en quelque sorte à un nouveau modèle de management public qu'invitent les politiques temporelles : une gouvernance qui réponde à la demande sociale émergente pour des services personnalisés, coproduits et co-crésés à travers une approche « 4P » (public, privé, personnes et partenariat) symbole d'une action publique intégrant une démarche ascendante.

L'importance donnée à la démocratie participative, tout comme la nécessité d'une transversalité inductive d'une démarche globale et celle d'une articulation entre les différentes entités et échelles territoriales constituent une opportunité pour l'invention des outils d'une nouvelle gouvernance, singulièrement à l'échelle d'une région comme le Nord-Pas de Calais.

⁶ : Ce type d'initiatives entre en résonance avec la démarche du « collège régional de prospective » au regard de la reconfiguration des appartenances (appartenances multiples, éphémères...).



**II. Pourquoi l'intervention
du Conseil Régional est-elle
nécessaire ?**

**A quelles conditions et selon
quelles modalités?**

**Les enseignements d'autres
pays européens**

II. Pourquoi l'intervention du Conseil Régional est-elle nécessaire ?

A quelles conditions et selon quelles modalités?

Les enseignements d'autres pays européens

Inventer les outils d'une nouvelle gouvernance à l'échelon régional apparaît d'autant plus nécessaire que nous ne disposons pas d'exemples français d'implication de cette échelle territoriale dans la mise en œuvre de politiques temporelles. C'est la raison pour laquelle, un retour sur quelques exemples étrangers paraît nécessaire.

1. LES APPORTS DES EXPÉRIENCES EUROPÉENNES AU REGARD DE LA PERTINENCE DE L'ÉCHELON RÉGIONAL

Si plusieurs pays, à la suite de l'Italie et à des degrés divers, ont mis en œuvre des politiques temporelles (Allemagne, Espagne, France, Pays-Bas), seuls deux d'entre eux (Italie et Pays-Bas) ont donné un rôle explicite⁷ à l'échelon régional. Encore convient-il de souligner que les conditions d'émergence de la Région comme échelon pertinent dans le processus de mise en œuvre des politiques temporelles et l'importance que cet échelon recouvre présentent des différences importantes dans chacun de ces deux pays. Toutefois, ce cheminement, dans un cas comme dans l'autre, atteste d'une double évolution :

- la première touche au processus d'articulation des échelles territoriales entre elles avec l'émergence progressive de l'échelon régional comme niveau pertinent pour sensibiliser, stimuler, soutenir, orienter et coordonner, en fonction d'objectifs régionaux, les politiques temporelles menées par les collectivités locales ;
- la seconde touche à la substance même des politiques temporelles qui, en intégrant cette dimension régionale, s'instituent en politiques d'aménagement

7 : En Allemagne, les politiques temporelles, comme beaucoup d'autres politiques, peuvent être menées à l'échelon des Länder. Mais, à notre connaissance, il n'y a pas d'action menée à cet échelon. Ce sont plutôt les communes qui sont engagées dans ces démarches. Reste que dans le cas de villes-Etats comme Brême ou Hambourg pour lesquelles Land et Ville se confondent, l'échelon Land peut être concerné sans que l'on puisse l'assimiler à une région.

urbain et des territoires. Le changement d'échelle atteste du passage d'un statut de projets temporels à celui de politiques temporelles.

● L'Italie : le rôle déterminant des régions dans l'évolution des politiques temporelles

L'Italie est le seul pays européen - parmi ceux où les politiques temporelles ont une réelle incidence - qui se soit doté de lois, nationale et régionales, qui confèrent aux maires, aux provinces⁸ et aux régions des pouvoirs formels pour agir dans le domaine de la planification temporelle. Cette configuration bien spécifique résulte d'un long travail d'institutionnalisation des politiques temporelles fondé sur un terreau d'expérimentation et de transfert de ces expérimentations que l'on pourrait qualifier de **subsidiarité circulaire**.

● Les années quatre-vingt-dix : l'expérimentation

Sans revenir ici sur les différentes phases de maturation des politiques temporelles en Italie⁹, on rappellera simplement que les premières initiatives ont débuté après qu'une loi de décentralisation (loi 142/90) eût donné aux maires des communes italiennes la compétence pour organiser des négociations très larges dans l'objectif de modifier les horaires d'ouverture des services publics. Dès le début des années 1990, les villes de Milan, Gênes, Venise, Turin, Rome, Catane, Bolzano etc. ont commencé à mettre en œuvre des projets d'aménagement des temps de la ville et à mettre en place des « **bureaux des temps de la ville** » (**Ufficio degli Tempi della Città**) : Milan en 1994, Gênes et Rome en 1996, Pesaro en 1999 etc. D'autres villes, notamment Modène, se sont concentrées sur une thématique donnée, en l'occurrence la mobilité, en concevant un **Pacte pour la mobilité** qui a ensuite fait école dans toutes les autres villes. D'autres enfin ont initié de nouvelles modalités de citoyenneté et de cohésion sociale en soutenant, par exemple, la mise en place de banques du temps. Ce que l'on peut retirer de l'analyse de la période qui va de 1990 à 2000, c'est que l'Italie a été durant cette période impliquée dans une phase d'innovations tous azimuts, menées à partir du principe structurant d'intégrer la dimension des temps sociaux et des horaires dans les politiques sociales et urbaines, notamment dans une perspective d'égalité de genre.

8 : La province correspond, en Italie, à l'échelon départemental en France, avec cependant des pouvoirs très différents.

9 : Pour une analyse détaillée de ce processus on se reportera à Boulin, J.Y (2008) ainsi qu'à l'annexe 3 du présent document

Cette période d'expérimentation est marquée par une triple orientation porteuse de la constitution d'un tissu social et technique développé autour des enjeux temporels :

- tout d'abord, une capitalisation/diffusion de ces initiatives, portée notamment par les universités (principalement le Politecnico de Milan¹⁰) (Bonfiglioli/Mareggi, 1997) ou l'association **Pianoforte**¹¹ qui s'est constituée autour de cette thématique des politiques des temps de la ville et qui rassemble des universitaires, des élus, des associations féministes, des syndicalistes et des représentants des entreprises. Le projet européen Eurexcter¹² a financé la tenue de conférences qui ont aussi contribué à ce double travail de capitalisation/diffusion ;
- ensuite, on peut observer une volonté d'appréhender cette question de l'organisation et de la concordance des temps à une échelle plus large à travers la promulgation de directives ou lois de soutien financier à ces initiatives locales dans **neuf régions italiennes** ;
- enfin, la période est marquée par un effort de consolidation méthodologique, axiologique et de formation. Cet effort a été soutenu par le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique qui depuis le début des années 1990 finance un réseau d'universités italiennes chargées de développer les outils techniques et théoriques propres aux politiques temporelles urbaines. Ces recherches, qui se poursuivent aujourd'hui, sont interdisciplinaires et ont permis d'élaborer de nombreux outils, notamment les **chronocartes** destinées aux systèmes d'information territoriaux, des modèles de simulation de la mobilité articulés aux variations d'horaires, des modèles d'enquêtes sociales ayant pour objet l'articulation des temps sociaux ou encore des méthodes d'élaboration conjointe et participative de projets temporels (**bureaux des temps et tables de co-projection**). Menées dans les universités, ces recherches ont permis de former des étudiants, puis, grâce aux formations mises en place dans le cadre du projet Eurexcter, des personnels des communes, qui ont été, par la suite autant de vecteurs tant d'élaboration des politiques temporelles que de leur diffusion.

10 : Il s'agit plus précisément du département d'architecture et de planification urbaine du Polytechnique de Milan (Université de Milan)

11 : Le nom de cette association fait référence d'une part à la démarche initiée d'élaboration de Plans (Piano) de régulation des horaires, mais également à la métaphore musicale qui réfère au moment fort de l'harmonie, ici, sociale. Ailleurs, cette métaphore de la mise en harmonie a été reprise à travers l'expression Métronome de la vie quotidienne (Mückenberger, 2004).

12 : Eurexcter est l'acronyme utilisé pour Excellence territoriale en Europe. Un réseau européen, financé par le Fonds Social Européen, a été mis en place en 1996 afin de développer le dialogue social territorial. Composé au départ de chercheurs italiens, allemands et français, ce réseau a très vite considéré que le temps et les politiques temporelles telles qu'elles s'étaient constituées en Italie et telles qu'elles se diffusaient en Allemagne à ce moment là, pouvaient être un des éléments de ce dialogue sociétal. C'est à travers ce réseau, auquel se sont joints ensuite l'Espagne et l'Irlande, que les politiques temporelles se sont diffusées également en France à la fin des années 1990.

● Les années 2000 : l'institutionnalisation et la consolidation

L'institutionnalisation intervient en 2000 avec la loi 53/2000, dite loi Turco, qui résulte en réalité de l'expérience de la centaine de communes qui s'étaient engagées dans la mise en œuvre d'actions politiques ayant le temps pour point d'application principal. Ce texte s'inscrit à la fois dans le champ de la régulation du temps de travail à travers la mise en œuvre de la directive européenne sur le congé parental mais aussi en lien avec la nécessité de développer l'effort de formation des salariés et dans celui des politiques des temps de la ville¹³. La loi stipule en effet que les villes de plus de 30.000 habitants, ainsi que les réseaux de communes plus petites, doivent élaborer un plan territorial des temps, mettre en place un bureau des temps et un comité représentant les institutions parties prenantes (syndicats, entreprises, chambres de commerce, associations professionnelles et de citoyens/usagers, services d'intérêts général, sociétés de transports, collectivités locales etc.). Elle prévoit la possibilité pour les régions de soutenir les projets de politique du temps par des incitations financières. Il est prévu dans cette perspective que les régions se dotent de lois d'application. En associant dans un même texte des dispositions qui concernent l'entreprise et d'autres qui concernent les communes et les régions, la loi Turco a ouvert un nouvel espace politique de combinaison entre dialogue social en entreprise et dialogue sociétal à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes ou encore de la Région.

● Les effets de la loi Turco : stimulation, émulation, coordination des actions à l'échelon régional

La loi Turco, de l'aveu même des porteurs des politiques temporelles à l'échelon des communes, a eu un double effet, d'une part de légitimation des politiques temporelles, notamment en tant que composante essentielle des plans de gouvernement du territoire (PGT), d'autre part de stimulation de projets, principalement à travers le soutien concret apporté par les régions. À la suite de la loi Turco, douze régions, sur les vingt que compte l'Italie, ont élaboré des lois relatives aux politiques temporelles. Chaque région définit ses propres orientations : ainsi la région Toscane a orienté sa loi sur les politiques temporelles au regard de critères relevant essentiellement de l'urbanisme tandis que la loi Lombarde s'inscrit plutôt dans la perspective de « **soutenir l'égalité des chances entre hommes et femmes et de favoriser la qualité de la vie par le biais de l'harmonisation des temps de travail,**

13 : L'intitulé exact de la loi est « Dispositions pour le soutien de la maternité et de la paternité, pour le droit au temps de soin et à la formation et pour la coordination des temps des villes ». Parallèlement à la généralisation des politiques temporelles locales, elle organise un droit à l'absence au regard du travail que ce soit pour des raisons hors travail (naissance d'un enfant, soin aux personnes dépendantes) ou pour des raisons liées au parcours professionnel (formation).

de relation, de soins parentaux, de formation et de loisir des personnes résidant ou travaillant, même provisoirement, dans le territoire de la Lombardie » (Regione Lombardia, 2004).

Chaque région qui a élaboré une loi sur les politiques temporelles en application de la loi Turco, reçoit une subvention de l'État pour l'aider à conduire les politiques temporelles sur son territoire¹⁴. Si l'on prend l'exemple de la Lombardie, les fonds mobilisés (ceux de l'État et ceux de la région¹⁵) pour les politiques temporelles sont utilisés pour la formation et pour le soutien aux projets (recherches/études ; processus de construction du projet ; experts externes ; communication) qui sont retenus dans le cadre d'un appel à projets lancé auprès des communes. Les opérations de formation aux politiques temporelles sont menées auprès des fonctionnaires des différents secteurs de l'administration régionale (ceux chargés du Plan d'Occupation des Sols, des collectivités territoriales, du tourisme, du commerce, des transports, de la politique de la famille, de la santé etc.) mais également auprès des agents des autres collectivités locales (provinces et communes). Elles sont assurées par les universités, par des experts en politiques publiques et par des urbanistes.

Depuis la promulgation de la loi régionale lombarde (28 octobre 2004), deux appels à projets ont été émis, le premier en 2005, le second en 2007. Les critères de sélection exprimés par le premier appel à projets étaient assez généraux, inscrits dans la logique de ceux exprimés par la loi elle-même, à savoir ceux qui sont liés à l'objectif général fixé aux municipalités dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de Plans Territoriaux des Horaires :

- des transports écologiquement soutenables ;
- une coordination des horaires et une politique de localisation des services publics et privés afin d'en garantir l'accessibilité ;
- la requalification des espaces urbains afin d'améliorer les relations sociales et de favoriser des parcours de mobilité attentifs aux pratiques de la vie quotidienne des différentes catégories d'âge ;
- l'harmonisation des horaires des services avec ceux du temps de travail afin de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale ainsi qu'une évolution plus égalitaire du partage des tâches au sein de la sphère familiale ;

14 : Ainsi, la région Lombarde reçoit environ un million d'euros par an au titre des politiques temporelles

15 : Le premier appel à projet (2005-2007) de la région Lombardie était doté de près de trois millions d'euros, dont les deux tiers venaient de l'État et un tiers de la région.

- la mise en place de banques de temps dans un objectif de solidarité et d'échanges réciproques.

Le second appel à projet contenait des critères de sélection beaucoup plus précis en se centrant sur la question de la mobilité soutenable. Les projets doivent comporter des actions expérimentales afin de « **réduire les congestions en matière de transport et d'améliorer la qualité du territoire** ». Des types d'actions sont ainsi précisés :

- la désynchronisation des horaires des écoles et l'harmonisation des calendriers scolaires ;
- l'incitation à l'usage des transports en commun et la promotion de la mobilité lente et soutenable ;
- l'harmonisation et la coordination du système des horaires des activités commerciales afin de favoriser la cohésion sociale et économique ainsi que la requalification et l'attractivité des territoires ;
- l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des services publics, notamment à travers l'appui sur la carte régionale des services.

Il est également précisé que ces actions expérimentales doivent entrer en cohérence avec d'autres lois d'orientations régionales, par exemple celle qui définit les « **normes pour le tourisme en Lombardie** » ou encore avec le Plan Régional des services. Ainsi, le premier appel à projets avait pour objectif de relancer, stimuler les politiques temporelles en Lombardie en laissant le champ des expérimentations ouvert, tandis que le second commence à vouloir inscrire ces projets dans une dynamique et selon des orientations régionales. Les appels à projet sont rédigés après la tenue d'une table de concertation qui réunit les responsables des différents services de la région, mais également les fédérations d'employeurs et syndicales ainsi que des représentants des municipalités et des provinces. Une synergie est ainsi établie avec les différentes échelles territoriales, notamment les provinces qui doivent intégrer les politiques temporelles parmi leurs outils de programmation et qui suivent la mise en place des plans territoriaux des horaires à travers la mise en place de tables de concertation et de programmation.

Le premier appel à projets a suscité 77 réponses¹⁶, dont 32 ont été retenues et financées. Six d'entre elles émanaient de regroupements de petites communes. Le financement (plafonné à 200 000 € par projet) couvre les actions de recherche/diagnostic, les expérimentations, les éventuels recours à des consultants externes et des actions de formations. Une évaluation des initiatives et de l'utilisation des fonds octroyés doit être effectuée tous les deux ans¹⁷.

● Les Pays-Bas : un processus de territorialisation des politiques temporelles

Dès le milieu des années quatre-vingt-dix, le Ministère des Affaires Sociales néerlandais a lancé un programme expérimental reposant sur quelques expériences pilotes avec pour objectifs de chercher les voies et les moyens d'une meilleure articulation entre la vie au travail et la vie familiale, mais également d'aller vers le « scénario de la combinaison » consistant en une distribution plus égalitaire des tâches (travail rémunéré et tâches domestiques) entre les hommes et les femmes (Boulin, Mückenberger, 1999 et 2002). Ces projets pilotes ont préfiguré un vaste programme d'initiatives innovantes qui s'est étalé de 2000 à 2004/2005. Intitulé **Dagindeling (aménagement des temps quotidiens)**, ce programme a été géré par une commission éponyme relevant du Ministère des Affaires sociales et de l'emploi qui a élaboré un appel à projets¹⁸. Il a été financé par le gouvernement¹⁹ qui a également mobilisé des ressources provenant du Fonds Social Européen, et a généré 177 projets émanant d'entreprises, de municipalités, d'institutions sociales publiques (écoles, crèches etc.) ou associatives. Quatre principaux champs structuraient l'appel à projet :

- la coordination et la combinaison entre les fonctions d'éducation, d'accueil des enfants et de loisirs au sein d'espaces polyvalents ou écoles « communautaires » ;
- le développement des services à la personne ;
- l'aménagement du territoire et des transports ;
- la recherche d'un équilibre entre travail et vie privée.

16 : Le second a suscité 76 projets dont la sélection n'avait pas encore été effectuée lors de notre enquête.

17 : De façon plus générale, l'Institut italien de la statistique (ISTAT) est en charge de rédiger tous les six ans un rapport, fondé sur des enquêtes budgets-temps, sur l'usage des temps dans les villes italiennes.

18 : Aux Pays-Bas également, les politiques temporelles ont revêtu un caractère transversal puisque la commission Dagindeling porteuse du projet pour le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi a impliqué d'autres ministères : Ministère du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement ; Ministère de l'Éducation ; Ministère de l'Intérieur ; la Direction de la politique Urbaine ; Ministère des Affaires Économiques ; Ministère des Transports ; Ministère de l'Agriculture et Ministère des Finances.

19 : Doté de 30 millions d'euros, le programme a été cofinancé par le gouvernement (le financement pouvait aller jusqu'à 75% du projet), les organismes sociaux et les porteurs de projet.

Ce vaste programme « **d'aménagement des temps quotidiens** » a été soutenu par une campagne nationale dans les médias²⁰, labellisée sous le slogan « **les Pays-Bas sont prêts pour de nouveaux accords** », autour de la nécessité de parvenir à une meilleure coordination entre le temps et l'espace²¹ et à une conciliation entre vie professionnelle et vie hors travail pour les citoyens néerlandais. Prévu pour une durée initiale de quatre années (jusque fin 2003), le programme **Dagindeling** a été prolongé jusqu'en septembre 2007, avec des appels à projets plus précis au regard des politiques temporelles (favoriser les initiatives de coordination des horaires à l'échelon local, mettre en œuvre des horaires de travail flexibles, avoir des politiques adaptées aux différentes phases du cours de la vie etc.).

● Vers une municipalisation/régionalisation des actions

Les Pays-Bas ont donc développé des projets temporels au sein d'un programme national de soutien qui, à la différence des autres pays mentionnés (Italie, Allemagne, Espagne et la France), n'ont pas été portés de façon dominante par des collectivités locales dans le cadre d'une politique des temps transversale. L'année 2007 marque de ce point de vue une inflexion majeure qui atteste d'un rapprochement des Pays-Bas avec les politiques menées dans les autres pays. Le premier changement est venu du transfert du portage de cette problématique depuis le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi vers le Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science²². L'objectif de ce Ministère est qu'à l'horizon 2016, 74% des néerlandaises soient insérées dans l'emploi et dans cette perspective il a précisé les conditions pour y parvenir que ce soit dans les domaines de la fiscalité, du travail, de l'éducation etc. Un de ces axes prioritaires réside dans la création d'un changement culturel qui ferait passer les Pays-Bas d'une société 9h-17h à une société 7h-19h, essentiellement à travers l'instauration d'horaires d'ouverture des services et de travail plus adaptés à un pays dans lequel hommes et femmes travaillent, font des enfants, participent à la vie citoyenne, s'adonnent aux loisirs, prodiguent des soins etc. Ces axes visent également un autre objectif qui est de faire en sorte que les hommes prennent en charge 40% des tâches éducatives et domestiques au sein du foyer.

20 : Trois spots télévisés reprenant le slogan « La société néerlandaise est prête pour un nouvel accord » décliné autour de trois thèmes : les femmes veulent une autre vie que d'être esclaves de leur agenda ; les enfants, on les a à deux, et on doit s'en occuper à deux ; retrouver le temps de s'occuper des malades et des personnes âgées. Cette campagne était également relayée dans la presse écrite sous forme d'encarts.

21 : Notamment à travers un rapprochement entre le lieu du travail et l'habitat (pas plus de 15 minutes était l'objectif fixé).

22 : Le programme Dagindeling était sous la responsabilité, au sein du Ministère des Affaires Sociales, du Secrétariat à l'Émancipation et à l'Égalité des Chances et c'est ce service qui a été transféré au Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science

L'approche par les politiques temporelles est considérée comme stratégique par le Ministère de la Culture au regard de la politique de l'émancipation et de la qualité de vie. Elle est à l'origine de la seconde inflexion qui réside dans la volonté d'avoir une approche transversale, (« une stratégie temporelle globale et intégrée ») de ces questions et passe par le transfert de leur initiative vers les échelons territoriaux décentralisés : provinces et municipalités. En 2007, le Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science a conclu un accord avec quatre municipalités et deux provinces, avec l'objectif de parvenir au même type d'accord avec 25 collectivités territoriales d'ici à 2011. Cet accord constitue ces « pionniers » en partenaires innovants et ambitieux dans le domaine des politiques temporelles et génère une subvention de 50 000€ de la part du ministère afin d'impulser des projets et de les faire connaître. L'objectif général à travers ces politiques temporelles est d'initier des horaires d'ouverture des services et équipements plus adaptés aux conditions locales et de renforcer l'accessibilité des services ainsi que la communication. Les champs d'actions prioritaires qui font l'objet d'une évaluation sont au nombre de sept : la coordination temporelle sur le territoire, les services publics, les services privés, les crèches et les aménagements quotidiens pour les écoliers/collégiens, la santé, les transports, et la municipalité en tant qu'employeur.

Les provinces (équivalents de nos régions en France) ont, comme en Italie, un rôle de sensibilisation, d'orientation, de coordination et de soutien des actions des communes. Chaque province définit des priorités en fonction de ses spécificités. Ainsi, la province de Drenthe qui est une province rurale, a conclu un accord avec le Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science afin de coordonner une politique temporelle auprès de 12 communes. La province veut se doter d'un « **bureau du temps** » sur le modèle italien afin de mener à bien cette coordination dont l'objet principal est de développer des services accessibles (transports, santé, éducation) à travers des horaires d'ouverture (7h-19h) correspondant aux modes de vie des habitants dont beaucoup souhaitent vivre dans les zones rurales tout en travaillant dans les districts urbains. Le budget de la province pour mener cette politique est de 1,8 millions d'euros.

2. EN QUOI, ET À QUELLES CONDITIONS, LA RÉGION PEUT-ELLE ÊTRE UNE ÉCHELLE PERTINENTE AU REGARD DES POLITIQUES TEMPORELLES ?

Les exemples de l'Italie et des Pays-Bas montrent que l'échelon régional ne s'est investi dans les politiques temporelles qu'après que d'autres échelons (Etat et communes) aient incité pour le premier et développé pour les autres des initiatives

prenant le temps comme levier. Au vu de ces exemples, la Région apparaît ainsi comme un échelon de recomposition et de mise en cohérence de politiques dispersées dans leurs objectifs, parce qu'ancrées dans la vie locale. Il semble ainsi qu'à partir d'un certain stade de développement d'initiatives locales dispersées, se fasse jour la nécessité de réguler les enjeux temporels à un échelon qui donne un sens plus général à ces initiatives. Car au-delà de la recomposition et de la nécessaire coordination, la Région, comme le montrent les exemples italien et néerlandais, peut également préconiser des orientations correspondant à des objectifs qui lui sont propres et à des enjeux qui ne peuvent être définis qu'à cette échelle.

Ainsi, si l'on retrouve à l'échelle régionale des nécessités en termes de gouvernance qui se sont imposées à l'échelon des communes ou autres communautés d'agglomérations (articulation entre les dimensions sociales, économiques et environnementales ; transversalité dans l'approche des problèmes ; dialogue sociétal etc.), il apparaît, par exemple, que l'articulation entre les différentes entités et échelles territoriales relève de la compétence régionale. C'est ce qui a motivé l'intervention des régions tant en Italie qu'aux Pays-Bas et l'on peut être étonné que cela ne se soit pas imposé en France. De fait, deux collectivités locales de la Région Nord-Pas de Calais, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Ville de Lille, ont développé des initiatives relevant des politiques temporelles sans qu'aucun contact n'ait été établi entre elles et sans que l'institution régionale ait été sollicitée.

Par ailleurs, la région constitue un niveau de définition d'objectifs et d'enjeux qui implique des recherches de mise en cohérence des politiques déployées à des niveaux inférieurs, de synergies entre différentes initiatives prises sur le territoire et de mutualisation tant de connaissances que de manières de faire ou encore de moyens.

L'analyse des initiatives concrètes prises par les collectivités locales dans le champ des politiques temporelles montrent que celles-ci comportent au moins trois dimensions qui interpellent, de facto, l'institution régionale :

- une dimension fonctionnelle qui se traduit par des aménagements d'horaires et des actions au regard de l'articulation des systèmes d'horaires entre eux. Dans nombre de cas, l'approche articule étroitement les dimensions spatiales et temporelles (on peut rapprocher physiquement un service des habitants et dans le même temps réfléchir à un régime horaire qui soit plus adapté aux nécessités de la vie quotidienne, ce qui ne signifie pas toujours une extension des horaires d'ouverture) ;
- une dimension socioculturelle qui renvoie aux mutations des représentations et valeurs qui sont attachées aux différents temps sociaux. Dans cette perspective, les initiatives de politiques temporelles ne visent pas seulement à corriger des dysfonctionnements, à améliorer la vie quotidienne des habitants et usagers du territoire, à accompagner les mutations dans les

modes de vie. Elles se doivent d'aller bien au-delà, en anticipant sur les mutations des pratiques et des comportements, en les suscitant même. Ainsi, lorsqu'aux Pays-Bas, des initiatives sont prises durant la décennie 1990 pour ouvrir les bibliothèques le dimanche, elles suscitent des usages diversifiés de ces lieux, des mutations dans les services offerts et de nouvelles formes de relations entre utilisateurs et employés des bibliothèques. De même, lorsque la Communauté d'Agglomération de Poitiers met en place le guichet unique de la rentrée scolaire, elle facilite l'accès aux services de l'enfance mais elle initie également des interactions entre des services publics, privés et associatifs qui, auparavant, n'avaient que très peu de relations entre eux. Au-delà de l'amélioration de la qualité de vie hic et nunc, objectif en soi déjà considérable, il s'agit de prendre en compte de façon simultanée les espaces, les emplois du temps, les flux et la matérialité du territoire pour imaginer un autre avenir ;

- une dimension institutionnelle entendue tant en termes de portage de ces politiques qu'en termes de démarche. Les italiens ont de ces différents points de vue largement innové, que ce soit avec les « bureaux du temps » ou les tables quadrangulaires de négociation (ou tables de co-projection). Ces différentes innovations institutionnelles et procédurales se sont largement diffusées dans les autres pays européens et il s'agit d'en adapter l'esprit et la substance afin de créer, à l'échelle de la Région, les outils d'une véritable gouvernance territoriale (cf. infra).

3. QUELS TYPES D'ENJEUX ET D'OBJECTIFS PEUVENT MOTIVER L'INTERVENTION D'UN CONSEIL RÉGIONAL ?

Au fur et à mesure du déroulement du séminaire, les participants ont partagé l'idée que la Région devait prendre en compte les questions du temps dans ses réflexions et actions en termes d'aménagement du territoire, mais aussi au regard de sa stratégie de développement durable en tenant compte des dimensions économiques et sociales. La question qui s'est alors posée, était celle de la nature des enjeux structurants de l'intervention de la Région et des objectifs qu'elle pouvait se fixer au regard de ces enjeux. Cela va dans le sens de la dynamique engagée par le SRADT qui a renforcé la notion d'intérêt régional fondé sur un nouveau mode de relation entre le Conseil Régional et les territoires infrarégionaux aux intérêts plus locaux.

En réalité, on peut distinguer deux niveaux d'enjeux qui peuvent motiver l'intervention de la Région :

- d'une part, des enjeux dont la cohérence fonctionnelle s'établit directement à l'échelle de la Région et pour lesquels celle-ci dispose de compétences et responsabilités bien établies. C'est le cas dans de nombreux champs d'action qu'il s'agisse des transports, de l'éducation et de la culture, de l'emploi et de la formation, de l'environnement. Ce peut être le cas également pour des champs comme la santé et les soins pour lesquels les Conseils Régionaux n'ont pas directement compétence, mais qui relèvent d'un enjeu considéré comme stratégique pour la population. Bien évidemment, dans ces différents domaines, l'échelon régional agit en liaison avec d'autres niveaux de gouvernance qu'il s'agisse de l'Europe, de la nation, du département ou encore des échelles territoriales plus localisées. Mais, dans ces champs, l'échelon régional est doté d'une véritable capacité d'initiative, tant en termes de projets concrets que d'orientations ou encore d'objectifs à atteindre comme le montrent les exemples italiens et néerlandais. Il est apparu aux participants au séminaire que prendre en compte de façon plus systématique et coordonnée les questions d'organisation temporelle et d'usage du temps pouvait enrichir la pertinence de l'action régionale, notamment dans une perspective de développement durable ;
- d'autre part, des enjeux et des objectifs qui sont plutôt définis à des échelons locaux et qui relèvent de compétences infrarégionales. Si les politiques temporelles sont structurées à l'échelon local essentiellement par les enjeux d'amélioration de la qualité de vie et de l'égalité, ces derniers se déclinent à travers de nombreuses initiatives prises dans les domaines de l'aménagement des horaires et de la coordination des systèmes d'horaires, de l'accessibilité des services, des transports et de la mobilité, de l'accueil de la petite enfance, de l'urbanisme etc (Boulin, 2008). Ces initiatives ont un effet positif sur la qualité de vie des résidents et des usagers des villes et territoires concernés. Leur conjonction a un impact sur l'ensemble de la région. Il est donc tout à fait légitime que la Région soutienne ces initiatives là où elles se déploient et en suscitent dans les autres territoires qui ne sont pas encore entrés dans cette dynamique. À cet égard, la Région peut avoir un rôle d'incitation à travers des opérations de sensibilisation, de formation, mais également par des apports en ingénierie (aide à l'établissement de diagnostics et à la construction de projets etc.). La Région peut aussi apporter un soutien financier à ces opérations et peser sur leurs orientations afin qu'elles soient compatibles et, bien plus, qu'elles soient cohérentes avec ses objectifs stratégiques, par exemple en matière de développement durable ou de cohésion sociale. Ce type d'objectif pourrait être atteint à travers des appels à projets, à l'instar de ce que l'on a pu observer en Italie.

III. Les domaines d'actions possibles discutés au sein du séminaire

III. Les domaines d'actions possibles discutés au sein du séminaire

Après avoir analysé les conditions et modalités d'implication de l'échelon régional dans les politiques temporelles dans d'autres pays européens, les participants au séminaire se sont interrogés sur les enjeux les plus pertinents à partir desquels le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais pourrait s'engager. Après avoir discuté, sur un plan général, de la dimension temporelle de l'accessibilité des services, le séminaire a identifié trois séries d'enjeux : les transports et la mobilité ; les soins et la santé ; l'éducation et la culture.

1. LA DIMENSION TEMPORELLE DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

L'une des transformations structurelles majeures des économies contemporaines concerne le fait qu'elles sont désormais fondées sur les activités de service : aujourd'hui, plus de 70% des emplois en relèvent. Cette évolution touche les secteurs de services bien entendu, mais aussi les secteurs industriels. Cela concerne les ménages comme les entreprises, dans leurs dynamiques de consommation finale ou intermédiaire, d'intermédiation entre acteurs comme d'investissement immatériel

Alors que l'accès aux biens industriels était essentiellement dépendant de leurs prix, en d'autres termes, de la capacité des ménages à disposer d'un revenu direct et indirect suffisant pour leur achat, ou de celle des entreprises à réaliser un chiffre d'affaires qui assurait le financement de leurs investissements, l'accès aux services dépend, non seulement de leur prix, mais également de différentes contraintes d'ordres spatial, temporel, social et culturel

Il s'agit, notamment:

- de contraintes spatio-temporelles et économiques associées au temps et au coût de transport permettant de se rendre sur le lieu où est produit le service, ou de faire venir le prestataire sur le lieu où réside le bénéficiaire;
- de contraintes de synchronisations temporelles liées à la possibilité, pour le bénéficiaire, de se libérer au moment où le service est presté (problématique des heures d'ouverture et horaires de travail) et durant la période de temps que nécessite le déroulement du service (durée de la prestation) ; inversement

pour le prestataire, il s'agit d'organiser ses horaires de travail de telle manière qu'ils correspondent à des horaires durant lesquels les bénéficiaires soient en situation d'accéder au service ;

- de contraintes sociales et culturelles relevant des modes de vie, des « formes de pensées » et des « formes de conscience » structurant l'identité sociale des bénéficiaires potentiels ;
- de contraintes cognitives relevant des connaissances techniques, professionnelles, des savoir-faire... que mobilise le service.

Le développement économique a tendance, ainsi, à se complexifier, l'interdépendance des dimensions fonctionnelles et institutionnelles des activités productives étant de plus en plus contraignante. Les contraintes spatio-temporelles étant de plus en plus vives, les initiatives des collectivités territoriales destinées à les réguler apparaissent essentielles. Par ailleurs, ces contraintes ne s'exercent pas de la même manière pour tous : l'accessibilité des services constitue une des principales inégalités dans les villes et entre ces dernières et les territoires ruraux. Il convient donc de mobiliser des méthodes et des outils qui augmentent la capacité de l'action publique en ce domaine afin de renforcer la cohésion sociale et la qualité de vie des résidents et utilisateurs du territoire en tenant compte de leurs âge, sexe, origine ethnique, catégorie sociale, tant pour le présent que pour les futures générations. La prise de conscience du changement de structure productive est ainsi à la base de l'élaboration de politiques temporelles qui cherchent à développer les activités de service.

Ces politiques visant à favoriser l'accessibilité des services peuvent se déployer selon deux axes principaux :

- développer des politiques incitatives à l'intégration d'offres de services sur un même site tout en veillant aux enjeux de synchronisation de leurs horaires. Ces processus permettent aux bénéficiaires de limiter les temps et les coûts de transport ainsi que les effets néfastes de ces derniers sur l'environnement;
- développer des politiques incitatives d'intégration d'offres de services lors du transport. Dans cette perspective, il existe deux leviers complémentaires : soit une dynamique de « services embarqués » s'appuyant sur l'usage des NTIC ; soit l'intégration de services dans les stations, gares, plateformes multimodales.

Le premier axe renvoie à des logiques d'aménagement urbain et rural pouvant mobiliser, au-delà du Conseil Régional, les communautés d'agglomération ou de communes, voire d'autres collectivités territoriales ou institutions territoriales. Le second axe conduit à faire évoluer les relations entre les collectivités territoriales et les organismes de transport.

2. TRANSPORT ET MOBILITÉ

Les enjeux du transport des marchandises comme ceux associés à la mobilité des personnes sont au cœur des préoccupations des acteurs régionaux comme dans la plupart des pays européens. D'un côté, la dimension industrielle de la croissance économique des trois dernières décennies a provoqué une augmentation très forte du nombre de marchandises transportées de leurs lieux de production vers leurs lieux de consommation. D'un autre côté, les modifications de l'organisation du travail et du contenu du travail conduisent de plus en plus de salariés à se déplacer (déplacements domicile/travail et déplacements dans le cadre du travail). Parallèlement, le mode de vie des citoyens des sociétés contemporaines se caractérise par une croissance des mobilités hors travail relevant de la liberté de se mouvoir, de rencontrer les autres, de contribuer à la découverte et à la connaissance du « monde »²³.

Les dimensions multiformes de ces déplacements ont créé des problèmes importants qui peuvent être considérés comme relevant des enjeux de développement durable. En effet, les déplacements s'opérant pour une grande part avec des automobiles ou des poids lourds, le transport routier provoque des externalités négatives particulièrement nocives en matière de gaz à effet de serre. Dans la grande majorité du territoire français, la concentration²⁴ des efforts d'infrastructure ces trente dernières années sur les voies routières n'a pas permis de réguler suffisamment l'usage de la route, provoquant ainsi, au-delà des effets environnementaux, des externalités négatives se traduisant par des embouteillages et l'allongement des durées des trajets. L'accès aux grandes villes, et tout particulièrement à Lille, devient très problématique à certaines heures. Des inégalités sociales se greffent sur ces enjeux fonctionnels dans la mesure où l'accès à certains services devient impossible, où l'accès à son travail crée des contraintes temporelles qui détériorent la qualité

23 : Il est important de souligner que si les mobilités liées au temps libre et aux loisirs ont dépassé celles liées au travail au début des années 2 000 dans le Nord Pas de Calais, ces dernières présentent des exigences de synchronisation plus fortes compte tenu de leur caractère contraint.

24 : Cette concentration des efforts en matière d'infrastructures routières est remise en cause par la priorité donnée au rail par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais.

de vie des plus démunis, de ceux qui sont le plus éloignés des centres urbains et de l'accès aux transports collectifs²⁵.

Il existe un consensus très large qui consiste à affirmer que le transport et la mobilité deviennent des enjeux de nature économique, écologique et sociale déterminants. En effet, un nombre très important d'acteurs économiques et sociaux s'accordent à penser qu'il n'est plus possible de poser les questions comme dans les années quatre-vingts/quatre-vingt-dix. Il apparaît nécessaire d'étendre la question du transport à celle de la mobilité, c'est-à-dire d'élargir le périmètre de questions et d'acteurs afin d'élaborer des réponses aux exigences du moment qui permettent de dépasser les externalités négatives susmentionnées.

Il s'agit notamment de réfléchir et d'engager des actions dans les domaines suivants :

- les formes d'articulation des différentes modalités de transport (individuel et collectif ; ferré et routier ; modes exigeant des infrastructures lourdes et modes ne demandant que des investissements légers). Dans cette perspective, il serait utile de s'appuyer sur les expériences en cours dans le Nord-Pas de Calais et d'en tirer tous les enseignements utiles. Par exemple, les pôles d'échanges d'Armentières et d'Orchies, ont été conçus afin de reporter à 20/30km de Lille les échanges de modes de transport dans l'objectif de désengorger l'accès à la Métropole ;
- les logiques de désynchronisation/resynchronisation des horaires d'ouverture des services et des temps de travail afin de supprimer les « goulots d'étranglement ». Ces transformations peuvent être soutenues par un usage judicieux des NTIC qui peut conduire à la réduction des déplacements, via le télétravail notamment ;
- les processus d'intégration de services dans des lieux, par exemple les espaces de transit, permettant de réduire les temps de déplacements ;
- l'intégration de services dans les dispositifs de transport afin de constituer les temps contraints liés au transport des temps qui peuvent être réinvestis pour d'autres activités en « temps masqué » (en parallèle).

Si toutes ces orientations sont pertinentes, il convient de souligner qu'elles ne résolvent pas l'ensemble des questions liées à la mobilité, et qu'elles peuvent générer des effets pervers.

25 : Une analyse approfondie de ces enjeux pourrait s'appuyer sur une démarche chronotopique régionale qui tiendrait compte des études de l'INSEE sur la mobilité dans l'aire urbaine de Lille ou entre la métropole lilloise et le bassin minier

L'éventualité d'apparition de nouvelles tensions suppose une capacité d'anticipation²⁶ et d'arbitrage de la part du politique. Par exemple, dans le Nord-Pas de Calais, deux séries de questions ont été évoquées lors du séminaire :

- celle de la compatibilité entre l'objectif affiché que "pas un point du territoire (ne soit) à plus d'une heure de la Métropole" et celui de la nécessité de concevoir des trajets directs entre les autres points du territoire régional. En d'autres termes, il s'agit d'élaborer un polycentrisme maillé qui rende la métropole accessible tout en développant des possibilités de liaisons rapides et directes entre les autres territoires ;
- celle des inégalités sociales et économiques que risque, paradoxalement, d'engendrer l'amélioration des systèmes de transport. En effet, si celle-ci répond aux attentes d'un grand nombre d'acteurs de la région, elle risque également de provoquer de fortes augmentations du prix du foncier et de créer ainsi de nouvelles inégalités. Dans quelle mesure ne faut-il pas concentrer les investissements sur la densification des villes qui permet de limiter les déplacements plutôt que d'entrer dans une spirale sans fin de diminution des temps de déplacements via un accroissement des vitesses et une fluidification de l'espace ? Il apparaît difficile de mener conjointement ces deux types d'investissement à même hauteur. Des arbitrages politiques apparaissent alors nécessaires. Ces contradictions peuvent être renforcées par les conséquences d'un renchérissement du prix du pétrole et plus généralement de l'énergie.

L'élaboration des réponses adéquates exige que le Conseil Régional se donne les moyens d'interpeller les acteurs concernés de les sensibiliser et de les impliquer afin de concevoir des projets et un dispositif de gouvernance considérés comme pertinents et légitimes.

3. SOINS ET SANTÉ

Les citoyens sont de plus en plus conduits à tenter d'articuler des actions dans le champ du soin médical (fonction thérapeutique, curative) avec d'autres relevant plutôt de la prévention, principalement dans les domaines de l'hygiène de

26 : Les outils développés dans le cadre des politiques temporelles, singulièrement ceux de l'analyse chronotopique et de la représentation chronographique, constituent des aides précieuses à cette capacité d'anticipation par le politique. Ces méthodes permettent de comprendre le fonctionnement spatio-temporel d'un territoire, voire même d'en simuler les évolutions futures.

vie (modification des habitudes alimentaires, limitation des conduites addictives) ou du soin du corps et psychisme. Cela conduit à faire évoluer le système de santé actuel, sur les plans organisationnel et institutionnel, afin qu'il soit en capacité d'intégrer une dynamique de soins plus large associant des dispositifs de prévention et des actions portant sur la qualité de vie (environnement). L'exigence que cette évolution concerne le monde urbain et suburbain tout comme le monde rural relève de l'équité sociale sur un plan territorial. Comme pour tout service, l'enjeu de l'équité en ce domaine s'opère, essentiellement, à travers une réflexion et des actions qui portent leurs efforts sur les conditions d'accessibilité aux services de soins en recherchant des dynamiques d'intégration de services sur un même lieu, des formes de synchronisation des horaires soutenant cette intégration, des choix de localisation adaptés à la dynamique spécifique de la mobilité locale et une approche informationnelle et culturelle permettant de faire évoluer les formes de pensée et les formes de conscience des acteurs concernés.

Dans cette perspective, l'initiative des « maisons de santé »²⁷ apparaît comme un projet exemplaire susceptible d'intégrer les approches temporelles afin de renforcer son impact. Ce projet conduit, en effet, à intégrer sur un même site, en milieu rural, des acteurs en charge de soins médicaux, des acteurs relevant de la prévention et les acteurs de l'administration paramédicale. Ce programme soulève cependant des questions qui structurent actuellement le débat :

- comment organiser et développer la coopération entre acteurs privés et acteurs publics alors que les conventions et logiques institutionnelles qui les soutiennent apparaissent, jusqu'à aujourd'hui, contradictoires et qu'ils sont soumis à des contraintes temporelles d'organisation de leur travail différentes? Or le développement des « maisons de santé » suppose un dispositif de gouvernance qui lie les deux types d'acteurs ;
- comment concevoir une ingénierie financière associée à l'innovation de services qui autorise la mutualisation du financement de certains investissements, comme celui de certaines activités de services supports ? En d'autres termes comment les différents types d'acteurs prennent le temps de se concerter et d'agir ensemble afin de déterminer une stratégie permettant d'articuler financements publics et financements privés sans que l'un se fasse au détriment de l'autre ?
- comment faire en sorte que l'ensemble du dispositif de gouvernance se préoccupe des enjeux temporels de telle manière que ces derniers puissent être régulés dans une forme qui favorise la synchronisation des horaires, l'intégration des services et leur accessibilité spatiale ?

27 : la Région Nord-Pas de Calais a décidé fin 2007 de soutenir la mise en oeuvre d'expérimentations de maisons de santé pluridisciplinaires

- l'ensemble de ces actions de coopération entre acteurs privés et acteurs publics devrait être régulièrement évalué. Pour satisfaire cette exigence, le dispositif de gouvernance devrait prendre en charge la conception d'un dispositif d'évaluation des « maisons de la santé ». Les critères et les modes opératoires de ces évaluation devraient être co-construits avec les acteurs de terrain afin d'être considérés comme pertinents et légitimes, et intégrer les dimensions temporelles de la régulation des temps sociaux que présupposent ces projets. Ce sont deux conditions essentielles pour que les efforts que représente l'évaluation, puissent être acceptés. C'est le caractère professionnalisant de l'évaluation qui rend cette procédure acceptable.

Si le Conseil Régional veut s'engager sur ce champ de la santé, pris au sens large des soins et de la prévention, qui apparaît de plus en plus déterminant de la qualité de vie des habitants et des citoyens, il faut trouver une dynamique exemplaire qui puisse s'ouvrir aux enjeux temporels. Les « maisons de la santé » apparaissent comme des projets ayant ces qualités.

4. EDUCATION ET CULTURE

Le développement des biens et services culturels, de l'éducation et de la formation constitue avec les soins et la santé, une des pierres angulaires de ce que nous avons désigné par l'expression « économie et société de services ». Le séminaire a bien révélé un consensus sur le fait que l'accès aux services et aux équipements qui sont au fondement de la société de la connaissance, constitue une priorité en général, peut-être encore plus aiguë pour la Région Nord-Pas-de-Calais. Cette dernière est en effet marquée par un déficit en matière d'éducation des jeunes et plus généralement d'activités culturelles.

La Région Nord-Pas de Calais est par ailleurs confrontée à des phénomènes communs à l'ensemble des économies occidentales :

- vieillissement de la population et allongement de l'espérance de vie qui supposent un maintien des capacités cognitives au-delà de l'âge légal de la retraite ;
- chômage et faible employabilité de certaines catégories singulièrement parmi les jeunes, les femmes et les personnes immigrées mais également, dans le Nord-Pas-de-Calais, parmi des classes d'âge plus élevées (39-50 ans) ;

- défis liés à la mondialisation de l'économie qui élargit considérablement le spectre des connaissances nécessaires à la compréhension du monde ainsi qu'à la capacité à s'adapter à des situations changeantes.

Le développement des équipements culturels, éducatifs et de formation tout comme le fait de faciliter leur accès renvoient à des types d'action très différenciés relatifs à :

- leur accessibilité cognitive qui implique des opérations de sensibilisation, d'information, de formation ainsi que des modifications des comportements d'offre afin de rendre ces lieux et activités plus immédiatement appréhendables par tous via une mutation des modes d'apprentissage, des méthodes pédagogiques, ainsi qu'une articulation plus visible entre culture et éducation etc. ;
- l'accessibilité physique par un rapprochement de ces lieux et activités des populations, par une politique de plus grande proximité qui suppose des investissements importants en termes d'infrastructures mais également une réflexion au regard de la spécialisation/déspecialisation des espaces culturels et d'éducation.

Un des axes de réflexion heuristique en ce domaine de l'accessibilité est celui qui consiste à distinguer le temps disponible d'un côté et « l'autonomie temporelle » de l'autre. En effet, avoir beaucoup de temps disponible, beaucoup de temps libre, ne suffit pas pour réifier le passage à l'acte ou à la pratique effective d'activités culturelles, éducatives et de formation. De ce point de vue, un lien étroit existe entre disponibilité du temps et accessibilité des lieux et activités culturels, éducatifs et de formation. Analysée au prisme de « l'autonomie temporelle », l'accessibilité suppose non seulement le fait d'avoir un temps libre suffisant mais, en outre, avoir une autonomie, une souveraineté dans la façon d'utiliser ce temps (en faire un temps « à soi »). Cela conduit à réfléchir l'accessibilité d'un quadruple point de vue :

- l'accessibilité spatiale, physique, c'est-à-dire, une offre en termes d'équipements et d'activités qui soit construite dans le rapport aux futurs utilisateurs appréhendés dans leur genre, leur âge, leur localisation. Ce sont alors les notions de proximité et d'accessibilité physique qui sont ici privilégiées via des transports adaptés, des agencements internes des lieux qui permettent une polyvalence des activités et des usages ;
- l'accessibilité temporelle qui renvoie aux questions déjà abordées à propos de l'accessibilité des services, notamment la question des synchronisations/désynchronisations. Cette dernière comporte une double dimension, d'une

part endogène (des horaires adaptés à la disponibilité des usagers, aux mutations des usages du temps en lien avec l'évolution des modes de vie : par exemple, la question des nocturnes ou des ouvertures dominicales), d'autre part exogène (des horaires qui soient en articulation avec les autres systèmes d'horaires, ceux du travail, des transports etc.) ;

- l'accessibilité économique qui renvoie au coût de l'accès qu'il s'agisse du prix d'entrée ou du coût des transports pour accéder, voire même du coût lié à tout ce qui a pour objectif de faciliter la compréhension et l'appréhension cognitive ;
- l'accessibilité cognitive adossée à une « autonomie temporelle », qui passe par une augmentation de ce que Amartya Sen nomme les « capabilities » (les capacités) et qui suppose un processus visant à faciliter l'appropriation par les individus des lieux culturels, éducatifs et de formation. De ce point de vue, l'articulation, pas toujours opérée, entre éducation (y compris initiale), formation et culture s'impose comme une évidence. L'appui sur les TIC est ici fondamental.

L'analyse des politiques temporelles, conduites dans d'autres pays et collectivités territoriales françaises, a montré que la prise en compte de ces différentes dimensions de l'accessibilité constituait une de leurs spécificité. Parce qu'elles fondent leur action sur l'analyse des usages du temps, sur les inégalités révélées sur le territoire au regard de l'accès aux services et singulièrement à l'éducation, la formation et la culture, les politiques temporelles comportent, au-delà de leur dimension fonctionnelle, une portée culturelle en ce sens qu'elles suscitent des modifications dans les usages et les pratiques ou encore la construction de nouveaux temps collectifs/communs. Cette dimension culturelle porteuse d'un changement des pratiques a pu être observée tant dans le cas de l'ouverture dominicale des bibliothèques aux Pays-Bas, que dans celui de l'instauration de la « journée du citoyen » dans de nombreuses communes italiennes ou encore dans celui des « **concerts de midi** » et de « **la nuit des quatre jeudis** » à Rennes, voire à travers celui des « traversées nocturnes » initiées dans plusieurs villes françaises et européennes (Boulin, op.cité). Elles ont également suscité la construction d'espaces polychrones, c'est-à-dire de lieux déspecialisés tant dans la nature des activités qu'ils regroupent que dans celles des utilisateurs. L'exemple le plus emblématique nous est donné par le développement des Vensterscholen (littéralement « écoles fenêtres ») aux Pays-Bas, exemple repris en Allemagne dans le cadre de la construction du nouveau quartier « Hafen City » à Hambourg. Le regroupement, au sein des écoles, d'activités destinées tant aux enfants qu'aux adultes, d'usages diversifiés allant de la crèche à l'éducation initiale, primaire et secondaire, jusqu'à la formation aux adultes en passant par des activités associatives, sportives ou de loisir, participe de ce que les

italiens ont appelé urbanisme temporel ou chrono-urbanisme. Cela consiste, d'une part sur un plan architectural, à concevoir des espaces polyvalents reposant sur des logiques multifonctionnelles, d'autre part sur le plan de l'urbanisme, à relier les différentes parties de la ville en tenant compte de leurs usages et de leur spécificité temporelle (ce que les italiens ont nommé, analyse « chronotopique »). Ces exemples et méthodes montrent qu'il convient de penser l'aménagement urbain (voire d'un territoire plus large) à l'aune de cette intégration étroite entre temps et rythmes d'un côté et aménagement de l'espace de l'autre. La discussion autour de ces exemples a permis de réfléchir à des pistes d'action, des chantiers sur lesquels le Conseil Régional pourrait avoir un effet entraînant via la mise en œuvre d'expérimentations. L'intérêt d'aller vers des expérimentations « d'écoles fenêtrées » ou « d'écoles de la communauté » a bien été noté, même s'il a soulevé un scepticisme important quant à ses possibilités de mise en œuvre concrète. En effet, ouvrir les établissements scolaires à d'autres usages afin de les constituer en « **centres de connaissances** » percole un certain nombre d'objectifs affichés par la Région à travers les réflexions prospectives qu'elle a pu mener dans le cadre du SRADT :

- l'objectif d'aller vers une société de la connaissance illustré régionalement par le concept de « **lycée de toutes les chances** » ;
- l'objectif d'une plus grande cohésion sociale à travers la création de lieux de rencontres, au sein des différents quartiers, entre les âges, les catégories sociales, etc ;
- « **l'objectif de mobiliser la société régionale et de renforcer la citoyenneté** » affiché dans le SRADT et repris comme intitulé d'une des fabriques du Collège Régional de Prospective. Une telle orientation supposait, de façon explicite, le renforcement de la démocratie participative.

C'est dans le même esprit que le Louvre-Lens a été considéré comme un chantier qui mériterait d'être appréhendé par la Région dans une optique articulant des activités culturelles, d'éducation et de formation. Cette intégration constituerait le Louvre-Lens en « Centre de Connaissance », au sens où nous venons de le définir. Le fait que ce projet soit encore en devenir permet d'anticiper, au regard des quatre dimensions de l'accessibilité précédemment évoquées. Les dimensions spatiale et temporelle sont très certainement centrales et méritent d'être pensées en amont, tout comme celle de l'accessibilité cognitive, notamment au regard de la population locale. De ce dernier point de vue, ce projet peut être étroitement articulé à la dynamique de reconversion du bassin minier dans ses aspects sociaux (cohésion sociale) et économiques, notamment au travers de dispositifs de professionnalisation. Il s'agit là d'un défi considérable dont le caractère heuristique n'est pas encore partagé par tous, tant la professionnalisation reste indexée sur des outils et des procédures classiques, pourtant aujourd'hui profondément remis en cause (notamment l'appui sur la seule technologie et la coupure entre acteurs de la formation professionnelle et acteurs culturels).



IV. Comment approfondir la réflexion et engager la phase d'action ?

IV. Comment approfondir la réflexion et engager la phase d'action ?

Le cadre complexe des enjeux temporels nécessite de mettre en œuvre des stratégies convergentes et des méthodes intégrées d'action publique afin de parvenir aux objectifs suivants :

- concevoir une accessibilité (temporelle, spatiale, cognitive) des services qui tendent vers la satisfaction des besoins/attentes des habitants et utilisateurs des lieux tout en tenant compte des conditions de vie et de travail des salariés et acteurs œuvrant dans ces secteurs ;
- concevoir des espaces publics qui soient fondés sur de nouvelles façons d'entrevoir les relations entre temps et espace, notamment via l'intégration des TIC dans les espaces de socialisation et de travail ;
- promouvoir une mobilité multimodale intégrant la notion et les pratiques de « mobilité douce » tout en considérant les temps et les équipements de la mobilité comme des supports de l'accessibilité des services ;
- animer l'offre culturelle et éducative en construisant un habitat innovant et une architecture des lieux publics propice à la multifonctionnalité, à la rencontre et à la création ;
- concevoir la qualité de la vie urbaine comme une action de démocratie concrète et participative ;
- rechercher des alliances et des modalités de travailler ensemble avec les acteurs clés de l'organisation urbaine et les porteurs d'intérêts désavantagés au regard de l'accessibilité des services et des espaces publics.

1. INSTITUER UN GROUPE DE RÉFÉRENCE « TERRITOIRE-TEMPS-SERVICES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE » :

L'approche par les temps n'est pas une politique spécifique, au sens strict du terme, séparée des autres politiques du Conseil Régional. Mais, elle en constitue une dimension essentielle dont la mise en œuvre favorisera le développement économique et social, fondé sur les services et les connaissances, dans une dynamique prospective relevant du développement durable. Dans cette perspective, l'une des premières initiatives à prendre consiste à instituer un groupe de référence, porté par des responsables politiques du Conseil Régional, qui pourrait être intitulé « Territoires-Temps-Services et développement Durable ». Ce groupe aurait quatre missions :

- sensibiliser les différents acteurs institutionnels et socio-économiques de la région ;
- assurer une mission de veille informationnelle et d'animation de débats ;
- constituer un lieu-ressources permettant de former les acteurs et permettant d'accompagner les projets ;
- Contribuer à ce que les dispositifs d'évaluation économique, sociale et environnementale intègrent les dimensions temporelles telles que nous les avons analysées.

● Sensibiliser les différents acteurs institutionnels et socio-économiques de la région

Les enjeux temporels représentent un angle nouveau à intégrer dans les politiques des institutions territoriales. La sensibilisation des acteurs institutionnels tout comme celle des acteurs socio-économiques demande un engagement et des initiatives spécifiques. En d'autres termes, cela suppose que des forces et des moyens y soient consacrés. Cela ne se fera pas spontanément. Il s'agirait, notamment :

- de rendre compte de la dynamique et des enseignements de ce séminaire, d'abord auprès des responsables politiques et administratifs du Conseil Régional, ensuite auprès de ceux d'autres institutions ;
- d'organiser, pour les différentes directions du Conseil Régional, des actions de sensibilisation, tout particulièrement pour les directions de l'action économique, de l'environnement, des transports, de la santé, de la culture ;
- de poursuivre ces actions de sensibilisation auprès des agences d'urbanisme du territoire, des différentes missions territoriales en charge du développement économique et social comme celle du « Bassin minier » ; puis enfin en direction des autres collectivités territoriales volontaires²⁸.

● Créer une fonction de veille informationnelle et d'animation de débats

Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de créer une fonction de veille informationnelle qui soit en mesure d'identifier les enjeux temporels (qui font consensus ou dissensus) au sein des principaux projets structurants engagés dans la

28 : Une première initiative de sensibilisation a été organisée dans le cadre d'un Atelier Régional de Prospective qui s'est tenu le 21 octobre 2009 à Lille

Région. Il s'agit aussi de repérer les acteurs régionaux déjà sensibilisés par ces enjeux et de capitaliser leur expérience, de bénéficier de leur approche et connaissances du domaine.

Cette activité de veille informationnelle aurait tout à gagner à s'opérer en lien avec des réseaux d'acteurs réfléchissant à ces enjeux dans d'autres collectivités territoriales françaises, voire dans d'autres pays : par exemple, le réseau de chercheurs et praticiens italiens (Piano Forte) ou allemands (Deutsche Gesellschaft für Zeitpolitik) ; le réseau « Tempo territorial » qui regroupe les territoires français qui mènent des politiques temporelles ; le réseau européen, en cours de création à l'initiative de la ville de Barcelone, des villes et territoires qui promeuvent les politiques temporelles; le club « Economie de la Fonctionnalité et Développement Durable »... L'organisation pérenne de ces liens permettrait de bénéficier des acquis des initiatives, des analyses et des processus mobilisés concernant, par exemple, la production de données permettant de traiter les questions de parité, de gestion du temps, de participation à la vie citoyenne et politique...

Une réflexion menée à partir des expériences régionales dans d'autres pays européens pourrait, également, contribuer à enrichir l'élaboration de nouveaux indicateurs de développement initiée par le Conseil Régional, en faisant en sorte que les enjeux temporels puissent y trouver une résonance à finalité opérationnelle.

En d'autres termes, il apparaît nécessaire d'initier des débats régionaux centrés sur l'importance des enjeux temporels et nourris des expériences et réflexions qu'ils ont suscitées, que celles-ci soient internes à la région ou externes.

● **Constituer une « instance ressources » permettant d'accompagner des projets**

Cette dynamique informationnelle devrait être au fondement de la constitution d'une « instance ressources » dont la mission essentielle consisterait à accompagner certains projets considérés comme « phares » ou « pilotes ».

Sur la base des connaissances et informations accumulées, cette instance pourrait aussi favoriser ou impulser la création de séminaires de formation permettant de créer un tissu d'acteurs régionaux sensibilisés aux enjeux temporels et formés à l'accompagnement de projet. Dans cette perspective, il serait important que cette instance puisse :

- établir des liens avec les chercheurs de la région, notamment ceux de l'Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et Sociétés Industrielles (IFRESI) ou ceux de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) ;

- établir des relations permanentes avec les agences d'urbanisme ;
- impulser des modules de formation dans les universités ou institutions de formation de la région, dans les écoles d'architecture comme dans les antennes locales du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

● Un dispositif d'évaluation

Cette « instance ressources » aurait aussi pour mission de prendre en charge les procédures d'évaluation de la façon dont les politiques publiques ou les actions structurées des acteurs économiques et sociaux régionaux intègrent ou non les enjeux temporels et les conséquences de ces intégrations. Les processus engagés doivent mobiliser une logique apprenante dont l'évaluation représente l'un des leviers.

À cette fin, « l'instance ressources » pourrait concevoir des méthodes d'évaluation en cohérence avec les problématiques temporelles identifiées et retenues par le Conseil Régional. Cela supposerait, à terme, de former des acteurs régionaux afin que le Conseil Régional dispose de cadres territoriaux à même de réaliser de telles évaluations. En effet, il serait également souhaitable qu'à terme, le Conseil Régional soit en mesure d'analyser en quoi chacune de ses politiques intègre les enjeux temporels, comment ces derniers sont identifiés et pris en charge ainsi que la nature des réponses qui ont été apportées.

Enfin, il reviendrait à cette « instance ressources » d'organiser et d'animer la restitution publique des principaux enseignements de ces évaluations.

2. IDENTIFIER DES ENJEUX « CLÉS » ET LEURS CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE ; IDENTIFIER LE PÉRIMÈTRE D'ACTEURS CONCERNÉS

Pour progresser dans la constitution de cette « instance ressources », il apparaît essentiel d'identifier quelques projets et domaines porteurs de ces enjeux. Les propositions qui suivent, proviennent des échanges qui ont eu lieu au sein du séminaire. Mais elles n'ont pas de portée exhaustive. De même, elles n'induisent pas d'ordre particulier de priorités.

● Accompagner certains projets pour les enrichir de la démarche issue du séminaire, en transférant les connaissances pertinentes

Cinq projets ont été identifiés :

- ➔ a. Le projet du Louvre-Lens apparaît, sur un plan symbolique comme sur un plan opérationnel, particulièrement intéressant à accompagner. Ce projet est en phase d'élaboration, les enjeux temporels y occupent une place très importante. Les dimensions urbanistiques, culturelles, sociales, économiques, de mobilité sont présentes. La coordination technique mise en place devrait favoriser la possibilité d'engager un transfert de connaissances.
- ➔ b. Les « maisons de la santé » apparaissent, également, comme des projets suffisamment avancés pour qu'il soit important et significatif, sur un plan régional, d'y consacrer une action d'accompagnement et de transfert de connaissances. Leur ancrage rural donnerait à cette action une autre perspective que les politiques envisagées uniquement dans un cadre urbain.
- ➔ c. Les conditions et modalités de l'accès à Lille ont été relevées par de nombreux acteurs politiques, institutionnels et socio-économiques comme un enjeu majeur, de portée régionale, des prochaines années. De fait, il apparaît que l'accessibilité de la capitale régionale a une incidence sur la vie et le travail de tous les habitants et visiteurs de la région.
- ➔ d. « L'école culturelle », comme lieu de culture régionale ouvert aux habitants, représente la volonté d'engager les structures de formation initiale dans des dynamiques multifonctionnelles qui leur permettent de s'ouvrir sur le monde et la société civile non scolaire. Une expérimentation autour des projets concernant le « lycée de demain », intégrant une dimension de « lycée virtuel » par l'usage des NTIC, pourrait en être l'occasion.
- ➔ e. Enfin, une expérience façonnée autour du concept de « guichet unique » peut être aussi l'occasion de mobiliser des forces provenant de différentes parties prenantes gravitant autour du Conseil Régional dans une perspective de modernisation des services publics.

La mise en action de chacun de ces chantiers potentiels identifiés lors du séminaire repose sur la capacité du Conseil Régional, à travers l'instance ressources décrite plus haut, à mettre en œuvre une dynamique de transfert de résultats auprès de chaque Direction du Conseil Régional concernée.

● Les trois postures possibles de l'action du Conseil Régional

L'ensemble de ces initiatives potentielles devrait permettre au Conseil Régional d'impulser localement, de manière infrarégionale, des dynamiques d'innovation qui s'inscrivent dans une logique d'intégration des quatre dimensions : « Territoires-Temps-Services-Développement Durable ».

Trois postures sont dès lors envisageables pour le Conseil Régional :

- initier des projets dans des champs qui relèvent directement de sa compétence ;
- accompagner des projets déjà existants pouvant provenir de l'initiative d'autres acteurs régionaux ;
- inciter, à travers des appels à projets, les autres acteurs régionaux, notamment les autres collectivités territoriales, à s'engager dans ces démarches.

En effet, pour faire en sorte que la dynamique engagée ne relève pas uniquement d'initiatives issues de l'échelle régionale, le Conseil Régional peut aussi chercher à identifier, à susciter, à favoriser en les accompagnant, les initiatives émanant des autres collectivités territoriales dont l'objectif serait l'amélioration de l'accessibilité des services notamment à travers l'intégration de services, la multifonctionnalité de certains équipements et la prise en compte des contraintes temporelles. Il s'agirait, alors, de stimuler les initiatives qui visent à articuler les enjeux temporels aux processus d'innovations dans le cadre des démarches de développement durable. Dans cette perspective, il serait possible de promouvoir un label « Territoire-Temps-Services et Développement Durable » dont les principes seraient issus d'une charte concernant les enjeux temporels durables.

Conclusion

Conclusion

Dans une économie et une société de services, ne pas réguler les enjeux temporels, c'est entraver les dynamiques de développement durable. Pour le dire autrement, il ne peut pas y avoir de perspective de développement durable dans une telle société sans que ces enjeux soient pris en charge et régulés. Ce constat est d'importance car il est, à l'heure actuelle, peu partagé, la plupart des politiques se prévalant du Développement Durable ne faisant pas mention de ces enjeux.

Les territoires sont les lieux d'encastrement des enjeux temporels. Cela conduit à affirmer que d'une part, la dimension territoriale de ces enjeux est structurante, d'autre part que ces derniers sont à l'articulation de territoires aux compétences différentes. La région est une échelle incontournable d'intervention. Elle a sa spécificité et constitue un échelon de mise en œuvre des politiques temporelles jusqu'ici négligé en France alors même que des pays comme l'Italie ou les Pays-Bas l'ont valorisé .

L'action doit être, dans un premier temps d'ordre culturel : ce sont les formes de pensée qu'il s'agit principalement de transformer. Mais pour avoir un impact auprès des acteurs concernés, cette dimension culturelle doit s'appuyer sur de l'opérationnel. Dans cette perspective, le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais devrait prendre en compte les spécificités de la région pour initier des actions pertinentes.

Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais est en situation de jouer un rôle pionnier en France. Il a déjà accumulé des connaissances tandis que certaines collectivités territoriales de la Région sont déjà engagées dans des politiques temporelles. Mais il n'existe pas en son sein de force dédiée à ces enjeux. Leur prise en charge suppose la création d'un groupe de référence porté politiquement, à même de développer de manière conceptuelle, culturelle et opérationnelle les actions présentées ci-dessus.



Références bibliographiques

Références bibliographiques

Bonfiglioli, S ; Mareggi, M. (a cura di) (1997) ; Il tempo e la città fra natura e storia. Atlante di progetti sui tempi della città, Urbanistica Quaderni, INU, Roma

Boulin, J.Y. (1997) ; La dimension régionale des politiques du temps de travail : enjeux, acteurs, lieux. Conseil Régional du Nord Pas de Calais/ARIS

Boulin, J.Y. ; Mückenberger, U (1999) ; Times in the city and quality of life, European Foundation for the Improvement of Living and Working conditions, Best, European Studies on Time, Dublin

Boulin, J.Y. ; Mückenberger, U (2002) ; La ville à mille temps, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube

Boulin, J.Y. (2008) ; Villes et politiques temporelles, La documentation française

Brundtland, (1988) ; Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement : notre avenir à tous, Editions du fleuve, Quebec

Bué, J. ; Coutrot, T. (2009) ; Horaires atypiques et contraintes dans le travail : une typologie en six catégories, Premières Synthèses, N°22.2, mai, DARES

Conseil Régional du Nord-Pas de Calais (2007) ; Objectif 2010, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, (DP2E)

Mückenberger, U. (2004) ; Metronome des Alltags, Berlin, éditions Sygma

Regione Lombardia (2004) ; Legge regionale n°28 del ottobre 2004, Presidenzia, Pari opportunita

Theys, J. ; Tertre C. du et Rauschmayer, F. (2009) ; Le développement durable, la seconde étape, Editions de l'Aube avec le concours du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Paris.

Tertre, C. du (2001) ; « Nouveau régime d'accumulation et Aménagement-Réduction du Temps de Travail : le rôle 'clé' des activités immatérielles et relationnelles » in Guy Groux (dir.), L'action publique négociée : approches à partir des 35 heures (France - Europe), Editions l'Harmattan, Paris, pp 219-233.

Tertre, C. du (2002) ; « Activités immatérielles et relationnelles : quels nouveaux enjeux pour les territoires ? », Géographie, économie et société, Volume 4 - n° 2 - 2002, pp 181 - 204.

Tertre, C. du (2009) ; « Economie servicielle et performance : de nouveaux enjeux de régulation », in A. Barcet, J. Bonamy et D. Xirau éditeurs, « Le développement des services, défis et opportunités pour nos sociétés », INTEFF, Editions Chronique Sociale, pp 157-215.

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

ADJRIOU Chantal, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais

BAGAUT Elisabeth, Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Nord-Pas de Calais

BATCAVE Elisabeth, Communauté Urbaine de Dunkerque-Grand Littoral

BERNARD Christophe, Région Nord-Pas de Calais

BOULIN Jean-Yves, sociologue, ATEMIS, CNRS-IRISSO / Université Paris-Dauphine

BOUCHEZ Philippe, Région Nord-Pas de Calais

CORBANIE Séverine, Région Nord-Pas de Calais

DELACROIX Sylvianne, Région Nord-Pas de Calais

DELAVAL Christine, Région Nord-Pas de Calais

DINH Hélène, Département du Nord

DU TERTRE Christian, économiste, ATEMIS, LADYSS, Université Paris-Diderot

FROGER Vincent, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais

GABILLARD Gérard, Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille-Métropole

GUINAMARD Benoit, Région Nord-Pas de Calais

GROS Elodie, Département du Pas de Calais

HASSAN Mohammed Hassan, Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Nord-Pas de Calais

LONQUETY Eric, Région Nord-Pas de Calais

LORENS Pierre-Jean, Région Nord-Pas de Calais

MAROUSE Sandrine, Agence d'Urbanisme et de Développement de la région de Saint-Omer

NAIVIN Claude, Valenciennes-Métropole

PARRAD Frédérique, Région Nord-Pas de Calais

PASCAL Michel, Région Nord-Pas de Calais

ROUGIEUX Isabelle, SCOT du Valenciennois

SINGRE Christian, Région Nord-Pas de Calais

STACHOWSKI Karine, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas de Calais

VANNEUFVILLE Alain, Agence d'Urbanisme de l'arrondissement de Béthune

ANNEXE 2 : THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DES HUIT SÉANCES DU SÉMINAIRE

Séance du 4 juillet 2008:

Introduction aux politiques temporelles locales : genèse, diffusion, outils, méthodes, processus, points d'application, portée

Séance du 23 septembre 2008 :

Les enjeux économiques des politiques temporelles

Retours des entretiens et proposition de structuration des séances du séminaire et des échanges prospectifs

Séance du 14 octobre 2008 :

Les enjeux temporels de l'accessibilité des services et les temps de transport

Séance du 25 novembre 2008 :

Les enjeux de synchronisation temporelle des activités de service sur un même site

Séance du 16 décembre 2008 :

Les enjeux de régulation des temps sociaux au regard des activités culturelles, d'éducation et de formation

Séance du 13 janvier 2009 :

Les politiques temporelles et leur dimension spatiale et urbanistique

Séance du 17 mars 2009 :

Les politiques temporelles, quel rôle pour la Région ?

Séance du 18 mai 2009 :

Les politiques temporelles : quelles suites donner au séminaire ?

ANNEXE 3 : ORIGINE ET DIFFUSION DES POLITIQUES TEMPORELLES LOCALES EN FRANCE ET EN EUROPE (EXTRAIT DU SÉMINAIRE DU 4 JUILLET 2008)

1. Les origines en Italie

1986/88. Les femmes changent les temps : une initiative des parlementaires italiennes du Parti Communiste Italien (approche globale/interactionniste)

1990. Une loi de décentralisation permet aux maires d'harmoniser les horaires des services publics et privés

1990-2000. Développement des expérimentations à Modène, Milan, Gênes, Rome, Catane, Bolzano, Venise : développement du dialogue sociétal cherchant à faire correspondre temps individuels/collectifs, architectures temporelles du territoire et rythmes des services publics et privés. 9 régions ont mis en place des modalités de soutien financier aux municipalités qui s'engagent dans ces politiques

2000. La Loi Turco associe régulation de l'absence au travail (congé parental, congé formation) et la généralisation des politiques temporelles locales

2004. Nouvelle loi de la Région Lombardie visant la conciliation vie professionnelle/Vie personnelle à travers la coordination et l'administration des temps urbains

2. L'émergence des politiques temporelles en France

Une longue tradition scientifique d'étude des temps sociaux depuis Durkheim jusqu'à Gurvitch. Tradition prolongée par Dumazedier, Grossin, Sue, Méda, Boulin etc.

- **fin des années 70** : le temps comme fluidificateur de l'espace
- **les années 80/90** : la focalisation des politiques sur le temps de travail (emploi, efficacité productive)
- **1997-2 000** : les 35 heures catalysent la réflexion sur les temps sociaux dans un contexte de sensibilisation aux politiques temporelles locales menée par le réseau européen Eurexter
- **2 000** : l'Etat (séminaire DATAR de 2 000 à 2003) et le législateur (alinea 7 de la loi Aubry II) jouent un rôle prépondérant dans le portage de la démarche : ils légitiment les expérimentations

- **2001-2002** : des territoires pionniers (St Denis, Poitiers, Belfort, Gironde) rejoints ensuite par d'autres (Rennes, le Grand Lyon, Paris etc)
- **à partir de 2003**, tout repose sur l'initiative locale
- **2004** : création de l'association **Tempo Territorial**

3. Diffusion des politiques temporelles en Europe

Italie, Allemagne, France, Espagne, Bristol (UK) : des actions inscrites dans la démarche de la collectivité territoriale.

Pays-Bas :

1997-2004 : une action qui s'est déployée à partir de micro-projets portés par une plus grande diversité d'acteurs publics, para-publics, privés. Mais il n'y a pas eu de recomposition à l'échelle territoriale (à l'exception d'Amersfoort).

2005 : Rotterdam, Utrecht, Groningen semblent intéressés par la démarche italienne, française et allemande

2007 : vers une stratégie temporelle globale et intégrée et vers une territorialisation des actions, notamment via une articulation entre provinces et municipalités

• **diffusion des politiques temporelles en Europe**



4. Acteurs/Institutions / méthodes /outils

Rôle moteur et initiateur des femmes (Italie, Espagne), des universitaires (Allemagne, France), des élus et agents des collectivités locales (Italie, Allemagne, France, Pays-Bas), des acteurs privés (Pays-Bas)

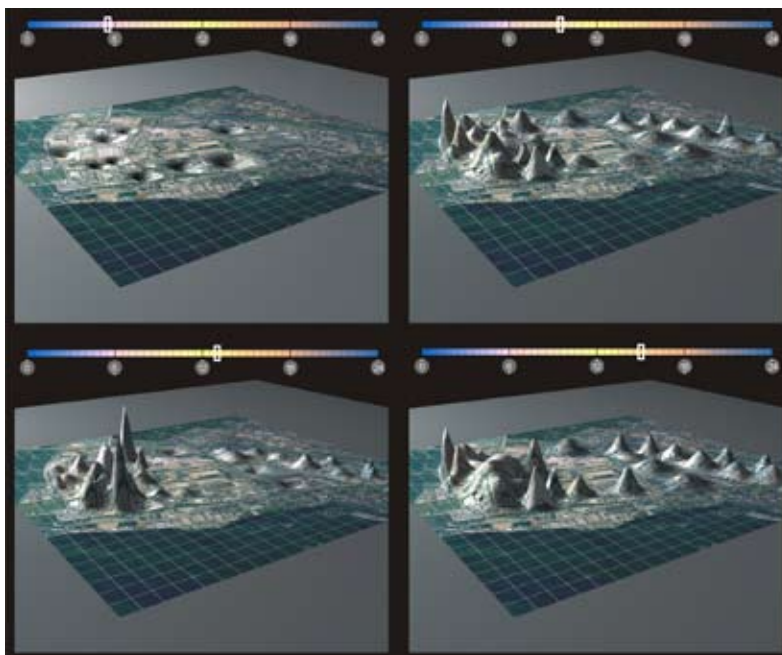
La nécessaire transversalité au sein des collectivités locales est mise en œuvre par la création de bureaux du temps (sensibiliser, diagnostiquer, impliquer/ faire participer)

Un dialogue sociétal (démarche participative) : les tables de co-projection et les tables de négociation quadrangulaires (implication d'une multiplicité d'acteurs pour l'établissement d'un diagnostic et les solutions partagés: au-delà des syndicats et des organisations d'employeurs souvent peu présents en France – mais plus impliqués en Italie et en Allemagne – implication des mouvements de femmes, des associations d'usagers, des citoyens etc.)

La nécessaire articulation entre une démarche descendante (top/down, le portage politique) et une démarche ascendante (bottom/up, partir des besoins, des manques, des obstacles à une maîtrise individuelle et collective des temps sociaux)

L'analyse et la représentation chronotopiques

• **carte des attracteurs de mobilité (prototype) à Bolzano (Italie)**



Description : carte dynamique, cycle de présence (poids) des population dans des attracteurs de mobilité selon différents horaires – Zone d'activité de Bolzano – Relevé, 1997

Elaboration : R. Zedda, A. Guez, S. Stabilini.

Rédaction de la carte : laboratoire Chronomaps, directeur S. Stabilini.

(tiré de l'ouvrage « *Villes et politiques temporelles* » - Auteur Jean-Yves Boulin CNRS-IRISES/ Université Paris-Dauphine - Institut des Villes- La documentation française - 2008)

• Paris-Les Halles : chronocarte on - off

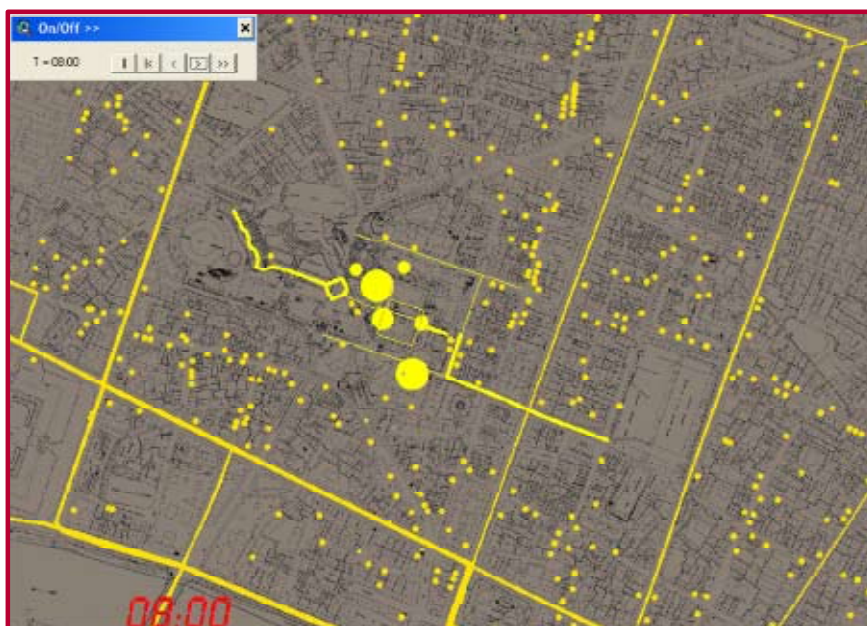


Description : chronocarte on-off relative aux commerces et services localisés dans le quartier des Halles. Les points jaunes correspondent aux activités ouvertes.

Elaboration du modèle : A. Guez, L. Brioschi

Rédaction de la carte : laboratoire Chronomaps ; directeur S. Stabilini

(tiré de l'ouvrage « *Villes et politiques temporelles* » - Auteur Jean-Yves Boulon CNRS-IRISES/ Université Paris-Dauphine - Institut des Villes-La documentation française - 2008)





5. Les principaux domaines d'application des politiques temporelles

Horaires et rythmes scolaires : Crémone, Brême, Bolzano, Poitiers, Rennes, St Denis, Grand Lyon, Montpellier etc.

Crèches partagées et horaires des crèches et garderies d'enfants : Paris, Poitiers, Rennes, Grand Lyon, Dunkerque, Dordrecht et les Venterscholen aux Pays-Bas, learning centres etc.

Horaires des services publics et privés et leur coordination : extension, coordination spatio-temporelle, informer (Pays-Bas, Rome, Brême-Vegesack, Paris, Poitiers, etc.) et nouveaux services (guichets uniques, banques du temps (Poitiers, Modène et Italie en général, Pays-Bas etc.)

Articulation entre temps de travail et temps hors-travail : Bristol, Rennes, Pays-Bas etc

Les temps de la nuit : Rennes, St Denis, Brême, Belfort, Gd Lyon, Paris

Transformation des aires de mobilité, droit à la mobilité, pactes pour la mobilité : favoriser le passage à un service à la mobilité et à l'accessibilité adapté aux systèmes d'activité des personnes et aux politiques urbaines du territoire : Modène, Bolzano, Belfort, Gironde, Grand Lyon, Poitiers etc.

Régénération/requalification/revitalisation urbaine : Italie, Allemagne, NL

ANNEXE 4 : LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DES POLITIQUES TEMPORELLES

Rappels des grandes évolutions structurelles / La spécificité du rapport des services au temps / Les enjeux d'intégration de services / les rapports entre le temps de travail et le temps hors travail / Le développement durable

1. Rappel des grandes évolutions structurelles

a. Pertes et gains en emplois par grand secteur d'activité en France (en milliers)

1970-1980

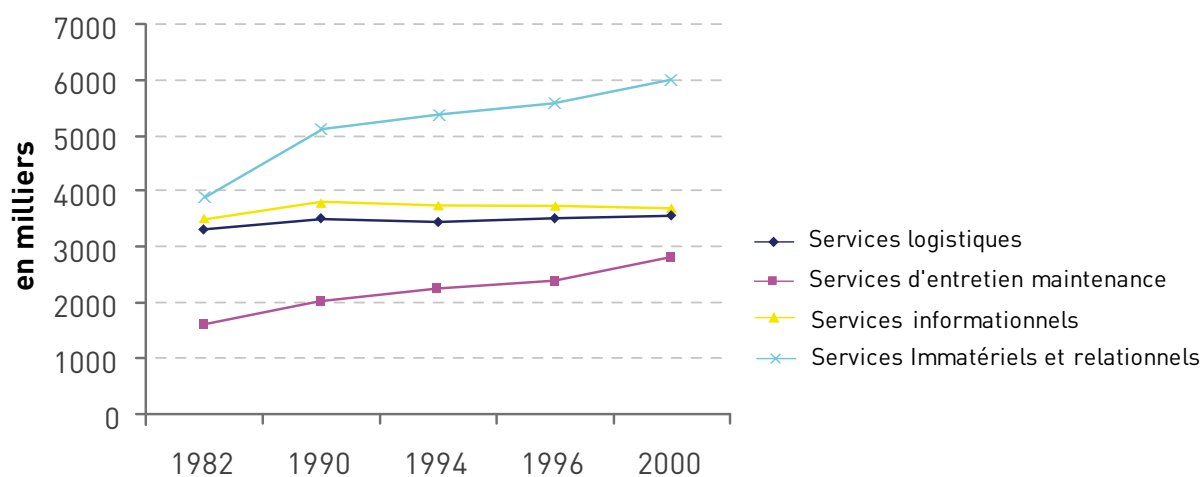
Agriculture : - 935 ; **Industrie :** - 288 ; **Tertiaire :** + 2.264

1980-2000

Agriculture : - 902,5 ; **Industrie :** - 2.155 ; **Tertiaire :** + 3.916

b. Le poids des activités de services immatériels et relationnels

Evolution de l'emploi par configuration productive de service



2. La spécificité du rapport des services au temps

a. La synchronisation des temps de production et des temps d'appropriation

- Absence de stocks ; problèmes de taux d'utilisation des équipements
- Régulation des temps sociaux / régulation de l'utilisation des capacités de production

b. Les temps d'accès aux services

- Enjeux géonomiques (liens distances / temps nécessaire au franchissement de la distance)
- Les temps d'attentes (notamment sous forme de files d'attente...)

3. La création de valeur et les services

a. La transformation des temps contraints en temps valorisables par d'autres activités

- Exemple des transports ;
- Temps utilisables dans les files d'attente

b. La dimension spatiale de l'intégration des services

- Au sein d'une même organisation
- Au sein d'un même territoire

4. Temps de travail et temps hors travail

a. Les frontières remises en cause

- NTIC
- Subjectivité mobilisée dans les activités immatérielles

b. Le contenu économique du temps de travail et la composition organique du temps de travail

- Temps de production directe
- Temps de régulation
- Temps associés aux investissements immatériels

c. Régulation des temps sociaux

- Les frontières entre le temps de travail et le temps hors travail remises en cause par les NTIC, par la subjectivité mobilisée dans les activités immatérielles
- Les enjeux de compatibilité des temps de travail et des temps contraints de la vie quotidienne

5. Les services et le développement durable

a. L'équité sociale et l'égalité d'accès

- Équité territoriale
- Équité sociale

b. Le temps et la santé

- Impact de l'intensification du travail (du stress) sur la santé
- Impact de la réduction des temps de régulation et délibération sources de récupération, d'élaboration et de distanciation

c. Le temps et l'accès à la culture

d. Le temps et les aménités. Le rapport à la nature comme levier :

- de régulation
- de construction de soi





Région Nord-Pas de Calais

Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex
Tél. : 03 28 82 82 82 - Fax. 03 28 82 82 83 - www.nordpasdecals.fr

ISSN 0753-3454